

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

18 MARS 2019

Maison de Services Au Public (MSAP)

Afin d'améliorer la qualité de service et de réduire les inégalités territoriales et sociales, la communauté de communes des Versants d'Aime a créé une maison de services au public, à destination de tous les usagers du territoire.

Pour faciliter les démarches, la Maison de services au public est itinérante et vient à la rencontre des habitants dans chacune des communes de l'intercommunalité.

- Accueil sur Aime-la-Plagne sur rendez-vous : Du lundi au jeudi inclus de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Vendredi de 8h30 à 12h

- Dans les mairies sur rendez-vous : Montgirod-Centron, Granier, La Côte d'Aime, Valézan, Macot, Bellentre, Landry et Peisey-Nancroix.

Contact :

tél : 04 79 55 31 78

email : msap@versantsdaime.fr



la Plagne Tarentaise

L'an deux mille dix neuf

Le 18 mars à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc Boch maire,

MM. Favre Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, Renaud Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, Gonthier Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. Merel Patrice, 1er adjoint, Mme Groetzinger Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. Buthod Garçon Freddy, 3e adjoint, Mme Gensac Véronique, 4e adjointe, M. Poussin Roger, 5e adjoint, Mme Charriere Christiane, 6e adjointe, M. Hanrard Bernard, 7e adjoint, Mme Hoën Martine, 8e adjointe, M. Montillet Gérard, 9e adjoint, Mme Buthod Maryse, 10e adjointe,

Mmes Astier Fabienne, Bérard Patricia, Brun Séverine, Girod-Gedda Isabelle, Ferrari Valérie, Lizeroux Marion, Marchand Maillet Patricia, Michelas Corine, Montmayer Myriam, conseillères municipales

MM. Allamand René, Anxionnaz Didier, Broche Richard, Cleyrat Christian, Dancre Francis, Koumanov Stefan, Luiset René, Ougier Pierre, Ougier-Simonin Joël, Pellicier Guy, Richermoz Roland, Servajean Daniel, conseillers municipaux
Excusés :

Mmes Bertrand Chantal (pouvoir à Gonthier Pierre), Emprin Sylvie (pouvoir à Girod-Gedda Isabelle), Faggianelli Evelyne (pouvoir à Ougier Pierre),

MM. Bornand Jérémy (pouvoir à Merel Patrice), Bouzon Charles (pouvoir à Luiset René), Ollinet Alain (pouvoir à Servajean Daniel), Ougier Raphaël (pouvoir à Astier Fabienne), Tresallet Anthony (pouvoir à Marchand-Maillet Patricia),

Absents :

MM. Allain Yann, Astier Laurent, Blanchet Jean-Luc, Collomb Pascal, Girond Emmanuel, Morin Sébastien, Silvestre Marcel, Tardy Lionel, Usannaz Bernard,

Formant la majorité des membres en exercice

M. Freddy Buthod-Garçon est élu secrétaire de séance

Monsieur le maire demande l'accord du conseil municipal pour retirer le point suivant à l'ordre du jour :

- DOC 53. Vente des parcelles cadastrées 150 section M n°3019p, 3017 et 2734 à la SAS CBC CORP commune déléguée de Macot à Belle Plagne,

Le conseil municipal approuve la modification à l'ordre du jour.

Monsieur le maire demande à monsieur Matthieu Charnay, de l'agence Agate, de présenter les documents budgétaires afin de répondre aux interrogations soulevées lors du débat d'orientation budgétaire du 04 février 2019. Puis, le conseil municipal procédera au vote des différents points inscrits à l'ordre du jour. Suite à la présentation de monsieur Matthieu Charnay, madame Séverine Brun demande si les membres du conseil municipal ont des questions. Aucune question n'est relevée, monsieur le maire propose donc de passer à l'ordre du jour.

Finances

Monsieur Jean Luc Boch ne prenant pas part au vote des points 1 à 7, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2018.

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET GÉNÉRAL

Madame Séverine BRUN explique que l'exercice budgétaire 2018 du budget général de La Plagne Tarentaise (agrégé pour l'ensemble des communes déléguées) vient de s'achever, et il se termine sur un résultat de clôture satisfaisant de 4 001 764,38 euros, (pour mémoire résultat net 2018 de 5 735 059,55 €, et 5 454 000 euros en 2016).

Elle présente ensuite le compte administratif 2018 du budget Général de La Plagne Tarentaise qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2018	CA 2018
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 295 833,00 €	21 691 872,25 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21 295 833,00 €	25 464 250,60 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : Excédent		3 772 378,35 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	34 557 264,83 €	22 693 179,61 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	34 557 264,83 €	22 922 565,64 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : Excédent		229 386,03 €
TOTAL FONCT + INVEST		4 001 764,38 €

Madame Séverine Brun précise que les sommes engagées pour les travaux de la Place Perrière et du centre de forme de Belle Plagne sont principalement des écritures d'ordre budgétaires et confirme que les sommes annoncées initialement n'ont pas été dépassées.

Monsieur Richard Broche votera contre l'approbation du compte administratif 2018 pour le budget général car il estime que les charges de personnel sont en constante augmentation chaque année.

Monsieur Pierre Gonthier souligne que l'augmentation de la masse salariale entre 2018 et 2019 s'élève à 1,8%, ce qui correspond à la revalorisation du point d'indice.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 du Budget Général de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 42, Pour : 40, contre : 2 Joël Ougier Simonin, Richard Broche)

Concernant les budgets annexes eau et assainissement, madame Séverine Brun informe que les résultats globaux (fonctionnement et investissement) font ressortir un résultat pour le budget de l'eau de 758 123,51 euros (726 117,51 euros en 2018) et pour le budget assainissement de 919 170,44 euros (1 059 797,89 euros en 2018).

Elle indique que les résultats par communes déléguées font ressortir d'importants écarts, liés notamment à l'absence depuis 2016 de subventions d'équilibre du budget général aux budgets annexes. En effet, depuis 2016, ces budgets doivent s'autofinancer. Le comité de pilotage constitué travaille toujours sur la mise en cohérence de ces budgets et sur la politique tarifaire de ces services.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE EAU

Madame Séverine BRUN présente le compte administratif 2018 du budget annexe Eau de La Plagne Tarentaise qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2018	CA 2018
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	820 040,71 €	481 600,36 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	820 040,71 €	683 116,78 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : Excédent		201 516,42 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 066 261,51 €	196 073,69 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 066 261,51 €	752 680,78 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : Excédent		556 607,09 €
TOTAL FONCT + INVEST		758 123,51 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 du Budget annexe Eau de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 42, Pour : 42)

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Madame Séverine BRUN présente le compte administratif 2018 du budget annexe Assainissement de La Plagne Tarentaise qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2018	CA 2018
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	570 860,37 €	425 332,99 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	570 860,37 €	453 398,11 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : Excédent		28 065,12 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 193 496,52 €	200 503,83 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 193 496,52 €	1 091 609,15 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : Excédent		891 105,32 €
TOTAL FONCT + INVEST		919 170,44 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 du Budget annexe Assainissement de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 42, Pour : 42)

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE PARKINGS

Madame Séverine BRUN présente le compte administratif 2018 du budget annexe Parkings de La Plagne Tarentaise qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2018	CA 2018
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	385 549,00 €	232 719,23 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	385 549,00 €	447 898,32 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : Excédent		215 179,09 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	717 800,00 €	581 667,44 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	717 800,00 €	521 859,06 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : Déficit		-59 808,38 €
TOTAL FONCT + INVEST		155 370,71 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 du Budget annexe Parkings de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 42, Pour : 42)

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE CINÉMAS

Madame Séverine BRUN présente le compte administratif 2018 du budget annexe Cinémas (Plagne Centre et Montchavin La Plagne) de La Plagne Tarentaise qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2018	CA 2018
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	293 950,00 €	159 054,54 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	293 950,00 €	197 921,65 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : Excédent		38 867,11 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	35 600,00 €	5 070,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	35 600,00 €	1 435,57 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : Déficit		- 3 634,43 €
TOTAL FONCT + INVEST		35 232,68 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 du Budget annexe Cinémas de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 42, Pour : 42)

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS

Madame Séverine BRUN présente le compte administratif 2018 du budget annexe Biens du Revers - commune déléguée de Bellentre qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2018	CA 2018
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	29 900,00 €	3 265,49 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	29 900,00 €	31 665,60 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : Excédent		28 400,11 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	42 600,00 €	23 929,99 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	42 600,00 €	20 000,00 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : Déficit		-3 929,99 €
TOTAL FONCT + INVEST		24 470,12 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 du Budget annexe Biens du Revers - commune déléguée de Bellentre. (Votants : 42, Pour : 42)

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE RÉGIE DE TRANSPORT

Madame Séverine BRUN présente le compte administratif 2018 du budget annexe Régie de Transport de La Plagne Tarentaise qui s'établit comme suit:

	TOTAL CRÉDITS 2018	CA 2018
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	196 000,00 €	152 140,48 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	196 000,00 €	196 000,58 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : Excédent		43 860,10 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	8 300,00 €	1 257,50 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 300,00 €	0,00 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : Déficit		- 1 257,50 €
TOTAL FONCT + INVEST		42 602,60 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2018 du Budget annexe Régie de Transport de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 42, Pour : 40, abstentions : 2, Isabelle Girod Gedda et Maryse Buthod)

Monsieur le maire réintègre la séance.

8. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA PLAGNE TARENTEAISE — BUDGET GÉNÉRAL

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2018 du budget Général de La Plagne Tarentaise tel que dressé par le receveur. (Votants : 43, pour : 41, contre : 2 Joël Ougier Simonin, Richard Broche)

9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA PLAGNE TARENTEAISE — BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2018 du budget annexe Eau de La Plagne Tarentaise tel que dressé par le receveur. (Votants : 43, pour : 43)

10. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA PLAGNE TARENTEAISE — BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2018 du budget annexe de l'Assainissement de La Plagne Tarentaise tel que dressé par le receveur. (Votants : 43, pour : 43)

11. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA PLAGNE TARENTEAISE — BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2018 du budget annexe Parkings de La Plagne Tarentaise tel que dressé par le receveur. (Votants : 43, pour : 43)

12. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA PLAGNE TARENTEAISE — BUDGET ANNEXE CINÉMAS

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2018 du budget annexe Cinémas de La Plagne Tarentaise tel que dressé par le receveur. (Votants : 43, pour : 43)

13. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA PLAGNE TARENTEAISE — BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2018 du budget annexe Biens du Revers de la commune déléguée de Bellentre tel que dressé par le receveur. (Votants : 43, pour : 43)

14. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA PLAGNE TARENTEAISE — BUDGET ANNEXE RÉGIE DE TRANSPORT

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2018 du budget annexe régie de transport de La Plagne Tarentaise tel que dressé par le receveur. (Votants : 43, Pour : 41, abstentions : 2, Isabelle Girod Gedda et Maryse Buthod)

15. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 - BUDGET DE LA PLAGNE TARENTEAISE

Madame Séverine Brun expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2018 laissent apparaître les excédents suivants :

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	3 772 378,35 €
RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT	229 386,03 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE : INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	4 001 764,38 €

Pour le budget 2019 de La Plagne Tarentaise, madame Séverine Brun propose d'affecter les 4 001 764,38 euros de résultat comme suit :

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	3 772 378,35 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	500 000,00 €
Réserve pour le financement des Investissements (1068)	3 272 378,35 €
RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT	229 386,03 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	229 386,03 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2018 telles qu'elles lui sont présentées. (Votants : 43, pour : 43)

16. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 - BUDGET ANNEXE EAU

Madame Séverine Brun expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2018 laissent apparaître les excédents suivants :

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	201 516,42 €
RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT	556 607,09 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE : INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	758 123,51 €

Pour le budget annexe Eau 2019 de La Plagne Tarentaise, madame Séverine Brun propose d'affecter les 758 123,51€ de résultat comme suit :

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	201 516,42 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	201 516,42 €
RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT	556 607,09 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	556 607,09 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2018 telles qu'elles lui sont présentées.
(Votants : 43, pour : 43)

17. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Madame Séverine Brun expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2018 laissent apparaître les excédents suivants :

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	28 065,12 €
RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT	891 105,32 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE : INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	919 170,44 €

Pour le budget annexe Assainissement 2019 de La Plagne Tarentaise, madame Séverine Brun propose d'affecter les 919 170,44 € de résultat comme suit :

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	28 065,12 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	28 065,12 €
RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT	891 105,32 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	891 105,32 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2018 telles qu'elles lui sont présentées.
(Votants : 43, pour : 43)

18. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 - BUDGET ANNEXE PARKINGS

Madame Séverine Brun expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2018 laissent apparaître les excédents suivants :

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	215 179,09 €
RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT	-59 808,38 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE : INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	155 370,71 €

Pour le budget annexe Parkings 2019 de La Plagne Tarentaise, madame Séverine Brun propose d'affecter les 155 370,71 € euros de résultat comme suit :

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	215 179,09 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	15 179,09 €
Réserve pour le financement des Investissement (1068)	200 000,00 €
Dont financement des reports 2018 en 2019 (part du 1068 affectée au financement des RAR 2018)	97 577,92 €
RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT	-59 808,38 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	-59 808,38 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2018 telles qu'elles lui sont présentées.
(Votants : 43, pour : 43)

19. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 - BUDGET ANNEXE CINÉMAS

Madame Séverine Brun expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2018 laissent apparaître les excédents suivants :

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	38 867,11 €
RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT	-3 634,43 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE : INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	35 232,68 €

Pour le budget annexe Cinémas 2019 de La Plagne Tarentaise, madame Séverine Brun propose d'affecter les 35 232,68 € de résultat comme suit :

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	38 867,11 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	20 867,11 €
Réserve pour le financement des Investissement (1068)	18 000,00 €
RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT	-3 634,43€
Résultat reporté d'Investissement (001)	-3 634,43€

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2018 telles qu'elles lui sont présentées.
(Votants : 43, pour : 43)

20. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 - BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS

Madame Séverine Brun expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2018 laissent apparaître les excédents suivants :

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	28 400,11 €
RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT	-3 929,99 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE : INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	24 470,12 €

Pour le budget annexe Biens du Revers 2019 de La Plagne Tarentaise, madame Séverine Brun propose d'affecter les 24 470,12 € de résultat comme suit :

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	28 400,11 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	8 400,11 €
Réserve pour le financement des Investissement (1068)	20 000,00 €
RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT	-3 929,99 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	-3 929,99 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2018 telles qu'elles lui sont présentées.
(Votants : 43, pour : 43)

21. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 - BUDGET ANNEXE RÉGIE DE TRANSPORT

Madame Séverine Brun expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2018 laissent apparaître les excédents suivants :

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	43 860,10 €
RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT	-1 257,50 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE : INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	42 602,60 €

Pour le budget annexe Régie de Transport 2019 de La Plagne Tarentaise, madame Séverine Brun propose d'affecter les 42 602,60 € euros de résultat comme suit :

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	43 860,10 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	20 000,00 €
Réserve pour le financement des Investissement (1068)	23 860,10 €
RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT	-1 257,50 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	-1 257,50 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2018 telles qu'elles lui sont présentées.
(Votants : 43, pour : 41, abstentions : 2 Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod)

22. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2018 : BUDGET ANNEXE PARKINGS

Le conseil municipal approuve le montant de 97 577,92 euros « des restes à réaliser » 2018 en dépenses et recettes au budget annexe Parkings. (Votants : 43, pour : 43)

23. VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2019

Madame Séverine Brun rappelle les orientations fixées par le conseil municipal :

- Ne pas augmenter la pression fiscale des administrés (pas d'augmentation des impôts locaux)
- l'harmonisation sur une durée de 12 ans des taux de La Plagne Tarentaise.

Madame Séverine Brun présente les taux de contributions directes locales proposés pour 2019 :

Taxes	Taux 2019
Taxe d'habitation	13,65 %
Taxe foncière (Bâti)	14,44 %
Taxe foncière (Non bâti)	143,48 %
Contribution financière des entreprises	29,45 %

Le conseil municipal approuve les taux des contributions directes locales pour 2019 comme cités ci-dessus. (Votants : 43, pour : 43)

24. VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2019

Madame Séverine Brun rappelle que le budget 2019 de la Plagne Tarentaise a été élaboré à partir des éléments de la prospective présentée dans le cadre du DOB au conseil municipal du 04 février 2019, et validé lors des commissions des finances des 11 et 26 février 2019.

Cette prospective est issue des propositions des communes déléguées, et le BP 2019 de La Plagne Tarentaise est donc le résultat de l'agrégation des budgets des communes déléguées. Ce document et ses équilibres ont été débattus lors des commissions de finances et des conseils communaux, et lors de ces réunions, tous les points ont pu être abordés, toutes les modifications demandées ont été effectuées, dans la mesure bien entendu où elles restaient en accord avec la prospective, et toutes les questions ont pu être posées lors de ces diverses réunions.

Madame Séverine Brun demande donc au conseil municipal d'approuver le budget primitif général 2019 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 20 953 260,00 € sont prévus en dépenses et 20 953 260,00 € en recettes
 - En investissement : 17 526 600,00 € prévus en dépenses et 17 526 600,00 € en recettes.
- Monsieur Richard Broche demande si une somme a été budgétée pour l'étude Licho (réhabilitation des lits froids) et sur le projet de transport vallée-station. Monsieur le maire indique qu'une somme de 15 000 euros environ a été prévue pour l'étude Licho, en revanche aucune somme n'est prévue pour le transport vallée-station au budget 2019. Monsieur Joël Ougier Simonin demande que la commune reste vigilante concernant le budget de fonctionnement et sur l'endettement.

Monsieur René Luiset trouve le budget très ambitieux mais pense qu'une commission composée d'élus devrait procéder à des arbitrages car tous les travaux ne pourront pas être réalisés. Monsieur Gérard Montillet confirme que des réunions sont bien prévues soit par commune déléguée, soit à l'échelle de La Plagne Tarentaise afin de faire un point régulier sur les orientations à tenir.

Certains conseillers municipaux ont le sentiment que la fusion a privilégié certaines communes plus que d'autres. Monsieur le maire répond que les Plans Pluriannuels d'Investissement ont été respectés dans chaque commune.

Le conseil municipal approuve le budget Général 2019 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 20 953 260,00 euros en fonctionnement 17 526 600,00 euros en investissement. (Votants : 43, pour : 36, contre : 5 Charles Bouzon par pouvoir, Richard Broche, Isabelle Girod Gedda + pouvoir Sylvie Emprin, Joël Ougier Simonin, abstentions : 2 René Luiset, Evelyne Faggianelli par pouvoir)

25. VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU 2019

Madame Séverine Brun rappelle que le détail du budget annexe de l'Eau a été débattu lors des commissions de finances, et qu'il résulte des budgets transmis par les communes déléguées. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions. Madame Séverine Brun demande au conseil municipal d'approuver le budget annexe Eau 2019 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 676 290,00 € sont prévus en dépenses et 676 290,00 € en recettes
- En investissement : 1 064 500,00 € prévus en dépenses et 1 064 500,00 € en recettes.

Suite à une question de monsieur Richard Broche sur la programmation des travaux, monsieur Gérard Montillet explique que les travaux du réservoir de Plan Gagnant seront étalés sur 2 ans et ceux du réservoir de Macot sont repoussés en 2020.

Le conseil municipal approuve le Budget annexe Eau 2019 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 676 290,00 euros en fonctionnement et 1 064 500,00 euros en investissement. (Votants 43, pour : 43)

26. VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2019

Madame Séverine Brun rappelle que le détail du budget annexe Assainissement a été débattu lors des commissions de finances, et qu'il résulte des budgets transmis par les communes déléguées. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions. Madame Séverine Brun demande au conseil municipal d'approuver le budget annexe Assainissement 2019 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 454 360,00 € sont prévus en dépenses et 454 360,00 € en recettes
- En investissement : 1 502 600,00 € prévus en dépenses et 1 502 600,00 € en recettes.

Monsieur Antony Favre indique que les travaux de la station d'épuration de Bonconseil devraient démarrer en 2019 dès que le dossier sera complètement finalisé au niveau foncier et technique. La construction devrait s'étaler sur 4 années. Le conseil municipal approuve le Budget annexe Assainissement 2019 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 454 360,00 euros en fonctionnement et 1 502 600,00 euros en investissement. (Votants 43, pour : 43)

27. VOTE DU BUDGET ANNEXE PARKINGS 2019

Madame Séverine Brun rappelle que le détail du budget annexe Parkings a été débattu lors des commissions de finances, et qu'il résulte des budgets transmis par les communes déléguées. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions. Madame Séverine Brun demande au conseil municipal d'approuver le budget annexe Parkings 2019 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 437 000,00 € sont prévus en dépenses et 437 000,00 € en recettes
- En investissement : 329 110,00 € prévus en dépenses et 329 110,00 € en recettes.

Le conseil municipal approuve le Budget annexe Parkings 2019 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 437 000,00 euros en fonctionnement et 329 110,00 euros en investissement. (Votants 43, pour : 43)

28. VOTE DU BUDGET ANNEXE CINÉMAS 2019

Madame Séverine Brun rappelle que le détail du budget annexe Cinémas a été débattu lors des commissions de finances, et qu'il résulte des budgets transmis par les communes déléguées. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions. Madame Séverine Brun demande au conseil municipal d'approuver le budget annexe Cinémas 2019 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 209 000,00 € sont prévus en dépenses et 209 000,00 € en recettes
- En investissement : 37 000,00 € prévus en dépenses et 37 000,00 € en recettes.

Le conseil municipal approuve le Budget annexe Cinémas 2019 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 209 000,00 euros en fonctionnement et 37 000,00 euros en investissement. (Votants 43, pour : 43)

29. VOTE DU BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS 2019

Madame Séverine Brun rappelle que le détail du budget annexe Biens du Revers a été débattu lors des commissions de finances, et qu'il résulte des budgets transmis par les communes déléguées. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions. Madame Séverine Brun demande au conseil municipal d'approuver le budget annexe Biens du Revers 2019 de la commune déléguée de Bellentre ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 23 000,00 € sont prévus en dépenses et 23 000,00 € en recettes
- En investissement : 30 000,00 € prévus en dépenses et 30 000,00 € en recettes.

Le conseil municipal approuve le Budget annexe Biens du Revers 2019 de la commune déléguée de Bellentre qui s'élève à 23 000,00 euros en fonctionnement et 30 000,00 euros en investissement. (Votants 43, pour : 43)

30. VOTE DU BUDGET ANNEXE RÉGIE DE TRANSPORT 2019

Madame Séverine Brun rappelle que le détail du budget annexe Régie de Transport a été débattu lors des commissions de finances, et qu'il résulte des budgets transmis par les communes déléguées. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions. Madame Séverine Brun demande au conseil municipal d'approuver le budget annexe Régie de Transport 2019 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 987 640,00 € sont prévus en dépenses et 987 640,00 € en recettes
- En investissement : 24 200,00 € prévus en dépenses et 24 200,00 € en recettes.

Le conseil municipal approuve le Budget annexe Régie de Transport 2019 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 987 640,00 euros en fonctionnement et 24 200,00 euros en investissement. (Votants 43, pour : 41, abstentions : 2 Isabelle Girod-Gedda et Maryse Buthod)

31. APPROBATION D'UNE AVANCE DU BUDGET GÉNÉRAL AU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN

Madame Séverine Brun rappelle le projet du Lotissement de Montchavin, et l'obligation de création d'un budget annexe retraçant les écritures relatives à la réalisation et à la commercialisation des lots.

Dans un premier temps, et afin de permettre le lancement et la réalisation des travaux, madame Séverine Brun propose que le budget Général de La Plagne Tarentaise verse une avance de 762 000 € au budget annexe du Lotissement de Montchavin. Cette avance permettra au budget annexe du Lotissement de financer l'acquisition des terrains ainsi que les opérations d'aménagement du lotissement notamment les travaux de viabilisation des terrains.

Madame Séverine Brun indique que cette avance sera remboursée au Budget Principal de la commune à compter de 2019 en fonction des ventes de terrains réalisées par le budget annexe Lotissement.

Monsieur Roger Poussin précise que les travaux de viabilisation vont démarrer cet été et la commercialisation débutera à l'issue de ces travaux. L'avance du budget général ne pourra donc être remboursée à partir de 2020.

Le conseil municipal vote l'avance du budget général au budget annexe du Lotissement de Montchavin pour 762 000 euros. (Votants : 43, pour : 43)

32. VOTE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN 2019

Monsieur Roger Poussin demande au conseil municipal d'approuver le budget annexe du Lotissement de Montchavin 2019 qui s'élève à 810 405,20 euros en fonctionnement et 810 400,20 euros en investissement.

Le conseil municipal approuve le budget annexe du Lotissement de Montchavin 2019 qui s'élève à 810 405,20 euros en fonctionnement et 810 400,20 euros en investissement. (Votants 43, pour : 43)

33. DEMANDE DE RÉVISION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération 2019-023 du 04/02/2019 ayant attribué l'indemnité de conseil au receveur (Mme Rachel Durand, comptable du trésor) pour l'exercice 2018 au taux maximum de 100%, soit un montant de 3 103.06 € net.

Monsieur le maire rappelle également le caractère facultatif des prestations réalisées par le receveur par la collectivité, qui donnent lieu au versement, par la collectivité ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite «indemnité de conseil».

Monsieur le maire ajoute que cette indemnité est versée sous conditions que le receveur fournisse aux collectivités territoriales et aux établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Monsieur le maire explique qu'à la demande de la trésorière, la collectivité a du souscrire en urgence une ligne de trésorerie de 250 000 euros pour financer les dépenses du Budget Annexe de la régie de transport, alors même que la commune, sur ses différents budgets disposait de 5 M€ de trésorerie disponible (dont 3.5 sur le budget général). La trésorière a cependant refusé de consentir une avance temporaire de trésorerie, exigeant une délibération. Afin de payer notamment les salaires qui menaçaient d'être bloqués, une ligne de trésorerie a donc été souscrite, pour un coût estimé à 1 500 euros.

Lors de cette opération, et sur d'autres également, aucune mission de conseil et d'assistance à la collectivité ne justifie le versement d'une indemnité. Monsieur le maire propose soit de retirer les 1 500 euros de son indemnité, soit d'annuler la totalité de l'indemnité.

Le conseil municipal décide de rapporter la délibération 2019-023 du 04/02/2019 ayant attribué l'indemnité de conseil au receveur pour l'exercice 2018 au taux maximum de 100%, soit un montant de 3 103.06€ net et d'attribuer l'indemnité de conseil au receveur pour l'exercice 2018 au taux de 0 %, soit un montant de 0 euros (zéro) net compte tenu que ce dernier n'a apporté aucune aide technique, ni conseil ou prestations spécifiques à la commune de La Plagne Tarentaise justifiant l'attribution d'une quelconque indemnité par la collectivité. (Votants : 43, pour : 31, abstentions : 12 Séverine Brun, Véronique Gensac, Fabienne Astier + pouvoir Raphaël Ougier, Gérard Montillet, Roger Poussin, Roland Richermoz, René Luiset + pouvoir Charles Bouzon, Patrice Merel + pouvoir Jérémy Bornand, Jean Luc Boch)

34. ATTRIBUTION POUR 2019 D'UNE SUBVENTION À L'UNION SYNDICALE DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE CENTRE ET LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEISE ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Considérant le rôle important joué par les galeries commerçantes dans le cadre de l'animation de la station de Plagne Centre et les retombées induites pour les stations, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Union Syndicale des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Centre pour 2019 afin de participer à l'entretien de ces galeries et autorise monsieur le maire à signer la convention avec la commune de La Plagne Tarentaise. Il est précisé que la subvention sera versée sous réserve que les comptes financiers soient fournis (Votants : 43, pour : 43)

35. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE BELLECÔTE POUR 2019 ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Considérant le rôle important joué par les galeries dans le cadre de l'animation de la station de Plagne Bellecôte et les retombées induites pour la station, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'union des copropriétaires et propriétaires de Plagne Bellecôte afin de participer à l'entretien de ces galeries pour 2019 et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante avec la commune de La Plagne Tarentaise. Il est précisé que la subvention sera versée sous réserve que les comptes financiers soient fournis. (Votants : 43, pour : 41, contre : 2, Martine Hoën, Daniel Servajean)

36. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR 2019 À L'UNION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES DE BELLE PLAGNE ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Madame Patricia BÉRARD ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Afin de contribuer à la mission d'entretien, de sécurité et de salubrité assumée par l'Union syndicale des Propriétaires d'immeubles de Belle Plagne, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Union syndicale des propriétaires de Belle Plagne pour 2019 et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante avec la commune de La Plagne Tarentaise. Il est précisé que la subvention sera versée sous réserve que les comptes financiers soient fournis. (Votants : 42, pour : 42)

Madame Patricia Bérard réintègre la séance.

37. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE DU TOURISME DE LA GRANDE PLAGNE POUR 2019 POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DES SALLES ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CORRESPONDANTE

Madame Patricia Bérard et Monsieur Pierre Gonthier, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Le pouvoir de madame Chantal Bertrand n'est donc pas pris en compte.

Monsieur René ALLAMAND rappelle que l'office du tourisme gère les salles situées en altitude pour le compte de la collectivité :

- Plagne Centre (Salle omnisports Pierre Leroux et salle de réunion, salle hors sacs)
- Belle Plagne (salle des congrès)
- Bellecôte (salle polyvalente)
- Cinéma de Plagne Centre (volet animations et réunions nécessitant une assistance technique),
- Ouverture et fermeture au public de l'espace Pierra Menta (Maison du Patrimoine) aux horaires du bureau d'accueil de l'OT

A ce titre, il convient de lui verser une subvention permettant de couvrir les charges correspondantes à la gestion et à l'animation de ces salles.

Il propose de verser à l'office du tourisme la somme de 140 000 euros pour 2019.

Le conseil municipal valide ainsi la somme de 140 000 euros pour 2019 à allouer à l'office de Tourisme de La Grande Plagne et correspondant aux charges de gestion et d'animation de ces salles et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante. (Votants : 40, pour : 40)

Madame Patricia Bérard et monsieur Pierre Gonthier réintègrent la séance.

Administration générale

38. MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SDES

Monsieur Gérard Montillet rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) est l'autorité organisatrice et le gestionnaire de la distribution publique d'électricité sur le territoire des communes membres, dont la Plagne Tarentaise. A ce titre, il exerce certaines compétences obligatoires, et d'autres optionnelles.

Par courrier en date du 8 février 2019, le SDES rappelait aux communes membres que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDES doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que celui-ci pourrait assumer.

Le comité syndical du SDES, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a voté à l'unanimité diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur :

- Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;
- L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;
- L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

Monsieur Gérard Montillet explique qu'il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDES de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti, étant considérée comme avis favorable.

Monsieur Gérard Montillet propose donc d'approuver la modification des statuts du SDES, telle que présentée ci-dessus. Le conseil municipal approuve les modifications statutaires du SDES telles qu'elles lui sont proposées. (Votants : 43, pour : 43)

39. PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE, COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEISE, ET LA SCI NEIGE ET SOLEIL

Monsieur Jean-Luc Boch, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Bellentre, commune de La Plagne Tarentaise, rappelle au conseil municipal que la société Neige et Soleil est propriétaire d'un bâtiment dans la station de Montchavin qui abrite la Résidence les Trois Charrières, composée de 78 studios ou appartements et ayant au total une capacité d'hébergement de 364 lits. Il indique qu'immédiatement à l'aval de cette résidence, la commune historique de Bellentre a entrepris la réalisation d'importants travaux de terrassement et soutènement pour réaliser la construction d'un centre aquatique en 2010.

Ces travaux ont entraîné, au printemps 2010, une importante excavation, ayant incité la SCI Neige et Soleil à solliciter une demande d'expertise judiciaire contradictoire. Cette dernière a alors été ordonnée en décembre 2010 par Monsieur le Président Juge des référés du Tribunal de Grande Instance d'Albertville.

Monsieur Riegel, désigné en qualité d'expert, a déposé son rapport d'expertise fin décembre 2016.

Après de nombreuses années de procédure dues à la longueur exceptionnelle de l'expertise judiciaire, monsieur Anthony Favre rapporte que la responsabilité de la commune a été écartée totalement et les taux des responsabilités des entreprises en cause déterminés.

Les parties se sont donc rapprochées et ont convenu de mettre amiablement fin au litige. Un protocole d'accord a été rédigé par lequel la commune déléguée de Bellentre, commune de La Plagne Tarentaise s'engage à finaliser les travaux de végétalisation des abords du centre aquatique et à reprendre le chemin d'accès piétons et skieurs de la résidence de la SCI Neige et Soleil, et ce, à partir de l'année 2019.

En contrepartie, la SCI Neige et Soleil s'engage à ne former aucun recours à l'encontre de la commune déléguée de Bellentre pour l'ensemble des désordres évoqués dans le cadre de son assignation en référé-expertise.

Le conseil municipal autorise monsieur Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Bellentre, commune de La Plagne Tarentaise à signer le protocole d'accord transactionnel à passer avec la SCI Neige et Soleil afin de mettre amiablement un terme à ce litige. (Votants : 42, pour : 42)

Monsieur Jean-Luc Boch réintègre la séance.

Ressources humaines

40. TRANSFORMATION D'UN POSTE DE BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL EN UN POSTE DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE À TEMPS COMPLET

Monsieur Pierre Gonthier expose que suite à la mutation dans une autre collectivité d'un agent qui occupait un poste au grade de brigadier-chef principal à temps plein, il convient de fermer ce poste au 1er avril 2019 et à la même date de créer un poste au grade de gardien-brigadier de police municipale à temps plein. Un recrutement sera lancé sur ce poste.

Le conseil municipal approuve la transformation d'un poste de brigadier-chef principal en un poste de gardien-brigadier de police municipale à temps complet. (Votants : 43, pour : 43)

41. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION DE STAGE AVEC L'UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Monsieur Pierre Gonthier informe qu'un étudiant en Master 2 Géographie et Aménagement de la Montagne à l'université Savoie Mont Blanc de Chambéry a formulé une demande de stage pour le service urbanisme du 11 mars au 2 août 2019 inclus. Une convention de stage doit être signée en conséquence. Il précise que lorsque la durée du stage est supérieure à 2 mois consécutifs ou non au cours d'une même année scolaire ou universitaire au sein d'une même collectivité ou d'un même établissement, une gratification est obligatoirement versée au stagiaire.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention de stage avec l'université Savoie Mont Blanc pour l'arrivée d'un stagiaire au service urbanisme du 11 mars au 2 août 2019 inclus et accepte le versement d'une gratification selon les montants réglementaires en vigueur. (Votants : 43, pour : 43)

42. APPROBATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Pierre Gonthier explique qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Le tableau des emplois est le reflet des modifications, suppressions et créations de poste approuvées par le conseil municipal. Il est donc mis à jour après chaque conseil municipal. Monsieur Pierre Gonthier présente le tableau des emplois de la commune de La Plagne Tarentaise mis à jour pour sa validation en date du 1er mars 2019.

(Votants : 43, pour : 43)

Marchés publics - Travaux

Monsieur Gérard Montillet informe le conseil municipal que la réalisation des travaux des Bains de Belle Plagne a induit un certain nombre d'avenants, qu'il convient de soumettre à approbation du conseil municipal.

43. AVENANT N°2 LOT 3 MARCHÉ BAINS DE BELLE PLAGNE

En ce qui concerne le lot 3 (Charpente Couverture - montant initial : 26 838,67 € HT), monsieur Gérard Montillet présente les travaux supplémentaires qui ont été réalisés :

- Réalisation d'un plancher bois dans le local technique :	1 486,77 € HT
- Réalisation d'un plancher bois au niveau C :	1 260,30 € HT
- Réalisation d'un plancher bois dans le local EDF :	691,52 € HT
- Pose de panneaux clairs au niveau du bassin famille :	6 499,55 € HT

Des travaux prévus n'ont pas été réalisés ce qui a engendré une moins-value de : - 3 867,29 € HT

Monsieur Gérard Montillet indique que l'entreprise est intervenue pour terminer les travaux de l'entreprise Favario titulaire du lot 6 et qui a déposé le bilan en cours de chantier, dont le montant des travaux s'élève à 35 972,43 € HT. Il convient donc de signer un avenant modificatif pour un montant supplémentaire de 42 043,28 € HT ce qui représente une augmentation du marché de 257 %.

Monsieur Gérard Montillet explique que la décision de confier la réalisation des prestations non réalisées par le prestataire du lot 6 au prestataire titulaire du lot 3 a été motivée par les raisons suivantes :

- la liquidation judiciaire de l'entreprise Favario est intervenue trop tardivement en cours de chantier pour permettre de lancer une nouvelle consultation,

- les travaux des Bains de Belle Plagne devaient impérativement être terminés pour la saison d'hiver pour la sécurité de notre clientèle,
- la pose des dalles sur plots étaient indispensable d'une part pour l'exploitation du centre de forme et d'autre part pour garantir l'évacuation du public en cas de sinistre,
- l'entreprise Benner était la seule entreprise sur le chantier à posséder les qualifications nécessaires pour réaliser les travaux d'étanchéité.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°2 du lot 3 du marché « bains de Belle Plagne » relatif aux travaux supplémentaires réalisés pour un montant de 42 043,28 € HT. (Votants : 43, pour : 43)

44. AVENANT N°2 LOT 8 MARCHÉ BAINS DE BELLE PLAGNE

En ce qui concerne le lot 8 (Menuiseries extérieures montant initial : 46 000,00 € HT), monsieur Gérard Montillet présente les travaux supplémentaires qui ont été réalisés :

- fourniture et pose de menuiseries extérieures supplémentaires : 4 167,02 € HT
- fourniture et pose de portes panneau bois supplémentaires : 2 420,25 € HT

Des travaux prévus n'ont pas été réalisés ce qui a engendré une moins-value de : - 1 801,94 € HT.

Il convient donc de signer un avenant modificatif pour un montant supplémentaire de 4 785,33 € HT ce qui représente une augmentation du marché de 10,40 %.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°2 du lot 8 du marché « bains de Belle Plagne » relatif aux travaux supplémentaires réalisés pour un montant de 4 785,33 € HT. (Votants : 43, pour : 43)

45. AVENANT N°2 LOT 11 MARCHÉ BAINS DE BELLE PLAGNE

En ce qui concerne le Lot 11 (Cloisons Doublage - montant initial : 140 246,81 €), monsieur Gérard Montillet présente les travaux supplémentaires qui ont été réalisés :

- isolation et doublage des locaux lavage et séchage : 4 107,00 € HT
- réalisation d'une cloison coupe-feu 1 h dans local EA niveau C : 1 268,54 € HT
- réalisation d'une cloison pour placard technique TGBT : 742,40 € HT
- fourniture et pose de deux trappes coupe-feu : 280,00 € HT
- réalisation de cloisons pour bureau Archives/Stockage : 1 033,20 € HT
- doublage de murs existant dégradés : 374,00 € HT
- fourniture et pose de caissons d'habillage : 458,80 € HT
- traitement du SAS d'évacuation du public depuis le hammam : 1 784,88 € HT
- habillage plaque de plâtres et cloisons coupe-feu pour local passage de linge et stockage de Rolls : 2 568,86 € HT
- aménagement du local réserve de l'espace premium (cloisons coupe-feu) 1 090,60 € HT

Des travaux prévus n'ont pas été réalisés :

- conduits de désenfumage : - 5 327,04 € HT

Il convient donc de signer un avenant modificatif pour un montant supplémentaire de 8 381,24 € HT ce qui représente une augmentation du marché de 5,98 %.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°2 du lot 11 du marché « bains de Belle Plagne » relatif aux travaux supplémentaires réalisés pour un montant de 8 381,24 € HT. (Votants : 43, pour : 43)

46. AVENANT N°2 LOT 12 MARCHÉ BAINS DE BELLE PLAGNE

En ce qui concerne le Lot 12 (Faux Plafonds - montant initial : 85 723,91 €), monsieur Gérard Montillet présente les travaux supplémentaires qui ont été réalisés :

- réalisation d'un faux plafond dans les locaux lavage et séchage : 1 255,50 € HT
- réalisation de faux-plafonds coupe-feu dans escalier accès bureaux : 1 141,80 € HT
- réalisation d'un faux-plafond SAS d'évacuation du public depuis le hammam : 476,00 € HT
- réalisation de faux-plafonds dans accès grotte à sel et attente SPA : 1 822,20 € HT
- réalisation de faux-plafonds dans les cabines de soins : 452,60 € HT

Il convient donc de signer un avenant modificatif pour un montant supplémentaire de 5 148 ,10 € HT ce qui représente une augmentation du marché de 6,01 %.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°2 du lot 12 du marché « bains de Belle Plagne » relatif aux travaux supplémentaires réalisés pour un montant de 5 148 ,10 € HT. (Votants : 43, pour : 43)

47. AVENANT N°2 LOT 13 MARCHÉ BAINS DE BELLE PLAGNE

En ce qui concerne le Lot 13 (Peinture - montant initial : 38 510,62 €), monsieur Gérard Montillet présente les travaux supplémentaires qui ont été réalisés :

- peinture de propreté sur murs local lavage et séchage : 1 528,80 € HT
- reprise en peinture et enduit SAS d'évacuation du public depuis le hammam : 585,00 € HT
- reprise en peinture et enduit local passage de linge et stockage de Rolls : 756,00 € HT

Il convient donc de signer un avenant modificatif pour un montant supplémentaire de 2 869,80 € HT ce qui représente une augmentation du marché de 7,04 %.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°2 du lot 13 du marché « bains de Belle Plagne » relatif aux travaux supplémentaires réalisés pour un montant de 2 869,80 € € HT. (Votants : 43, pour : 43)

48. AVENANT N°2 LOT 15 MARCHÉ BAINS DE BELLE PLAGNE

En ce qui concerne le lot 15 (Electricité Chauffage - montant initial : 258 000,00 € HT) , monsieur Gérard Montillet présente les travaux supplémentaires qui ont été réalisés :

- fourniture et pose d'un TGBT Armoire piscine :	24 063,45 € HT
- fourniture et pose de l'alimentation grotte à sel, tourniquet :	4 089,46 € HT
- fourniture et pose des alimentations de 5 tonneaux :	11 627,18 € HT

Des travaux prévus n'ont pas été réalisés ce qui a engendré une moins-value de : - 4 139,14 € HT

Il convient donc de signer un avenant modificatif pour un montant de 35 640,95 € HT ce qui représente une augmentation du marché de 13,81 %.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°2 du lot 15 du marché « bains de Belle Plagne » relatif aux travaux supplémentaires réalisés pour un montant de 35 640,95 € HT. (Votants : 43, pour : 43)

49. AVENANT N°2 LOT 18 MARCHÉ BAINS DE BELLE PLAGNE

En ce qui concerne le Lot 18 (Saunas Hammams - montant initial : 92 940,00 € HT), monsieur Gérard Montillet présente les travaux supplémentaires qui ont été réalisés :

- fourniture et pose de câbles de jonction en sauna et local technique :	2 007,00 € HT
- modification sur sauna bio :	1 960,00 € HT
- modification cabine hammam :	18 892,00 € HT

Il convient donc de signer un avenant modificatif pour un montant de 22 859,00 € HT ce qui représente une augmentation du marché de 24,60 %.

Monsieur Gérard Montillet précise que les modifications citées plus haut ont été demandées par le concessionnaire en charge de l'exploitation des Bains de Belle Plagne. Ce concessionnaire a été désigné en cours de chantier et la commune ne pouvait donc pas prévoir à l'origine ces modifications.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°2 du lot 18 du marché « bains de Belle Plagne » relatif aux travaux supplémentaires réalisés pour un montant de 22 859,00 € HT. (Votants : 43, pour : 43)

50. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CRÉATION D'UN SKATE PARK

Madame Marion Lizeroux rappelle au conseil municipal le projet de création d'un skate Park au chef- lieu de Macot la Plagne.

Elle informe le conseil que ce projet dont le coût estimé s'élève à 230 000 € HT peut être subventionné

Madame Marion Lizeroux propose donc de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à ces organismes l'autorisation d'anticiper les travaux :

- Conseil Régional
- Conseil Départemental

Dans le cadre du projet de création d'un skate park sur la commune de La Plagne Tarentaise, le conseil municipal décide de solliciter le conseil départemental et le conseil régional pour une aide la plus élevée possible. (Votants : 43, pour : 43)

51. DEMANDE D'UNE AIDE POUR LA CRÉATION D'UN GIRATOIRE À L'ENTRÉE DE LA STATION DE MONTCHAVIN-LA PLAGNE

Monsieur Anthony Favre présente le projet de création d'un giratoire à l'entrée de la station de Montchavin-La Plagne. Il rappelle la nécessité de réaliser cet ouvrage, eu égard aux problèmes de sécurité, cette intersection étant en effet hautement accidentogène.

Monsieur Anthony Favre informe le conseil municipal que ce projet dont le coût estimé s'élève à 400 000 € HT peut être subventionné. Il propose donc de solliciter les partenaires suivants pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à ces organismes l'autorisation d'anticiper ces travaux, nécessaires en terme de sécurisation de cette intersection :

- Etat (DETR)
- Conseil Départemental

Dans le cadre du projet de création d'un giratoire à l'entrée de la station de Montchavin La Plagne, le conseil municipal décide de solliciter l'Etat (DETR) et le conseil départemental pour une aide la plus élevée possible. (Votants : 43, pour : 43)

Urbanisme

52. DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC PUIS INSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TRÉFONDS SUR UNE PARCELLE COMMUNALE AU PROFIT DE LA PARCELLE 093 ZT 526 – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME LIEU-DIT PRÉ BÉRARD

Monsieur Freddy Buthod-Garçon rappelle que la parcelle cadastrée 093 section ZT 526 est situé en zone Ubz au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune déléguée de la Côte d'Aime. Afin de permettre l'urbanisation de ce secteur, le zonage du PLU approuvé le 11 avril 2012 indique un accès commun passant sur une partie du domaine public communal pour les parcelles cadastrées 093 section ZT 526 et 093 section ZT 537.

La parcelle cadastrée 093 ZT 537 a pu s'urbaniser en utilisant un autre accès.

Il convient maintenant de régulariser la situation et de permettre l'accès à la parcelle cadastrée 093 section ZT 526 afin de l'ouvrir à l'urbanisation. Le plan de division du 06/02/2019 joint à la présente délibération permet d'identifier la servitude d'une superficie de 155m².

Il est précisé que tous les frais d'entretien, déneigement etc...seront à la charge du demandeur de la servitude. Cette servitude impacte une partie du domaine public qui ne possède aucun usage public. Il s'agit actuellement d'un pré.

Le conseil municipal prononce la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'emprise de la servitude et son accotement soit 218m² et autorise le maire à signer la servitude de passage et la servitude de tréfonds de 155m² au profit de la parcelle cadastrée 093 section ZT 526. (Votants : 43, pour : 43)

Le point 53 a été retiré de l'ordre du jour en début de séance.

54. MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 4 DU PLU DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Monsieur Patrice Merel rappelle la délibération n° 218-233 du 03 septembre 2018 relative à la prescription de la procédure de modification simplifiée n°4 du PLU de la commune déléguée de Macot la Plagne. Cette modification a pour objet de permettre la réalisation du stade de rugby à Plagne Villages.

Monsieur Patrice Merel :

- Rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot la Plagne a été engagée et à quelle étape de la procédure elle se situe et rappelle les motifs de cette modification simplifiée ;
- Explique que la procédure de modification simplifiée n° 4 nécessite la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de la commune déléguée de Macot la Plagne pendant une durée d'un mois en mairie, conformément à l'article L 153-47 du code de l'urbanisme ;

Monsieur Patrice Merel ajoute que le projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot la Plagne tel qu'il est annexé à la présente est prêt à être mis à la disposition du public.

Le conseil municipal décide de mettre à disposition pendant une durée d'un mois du 01 avril 2019 au 02 mai 2019 le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable au siège de la mairie de La Plagne Tarentaise (chef-lieu Macot) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune <https://www.laplagne-tarentaise.fr/urbanisme/enquete-publique/>.

Le public pourra faire ses observations :

- sur un registre disponible au siège de ladite commune
- par mail à l'adresse : mairie@laplagnetarentaise.fr

(Votants : 43, pour : 43)

55. ANNULE LA DÉLIBÉRATION N°2007-33 PORTANT CRÉATION DE LA ZAC DE LA FONTAINE

Monsieur Patrice Merel rappelle que par délibération n°2007-033 du 12 mars 2007 la commune a créé une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) sur le lieu-dit « la Fontaine » au chef-lieu de la commune déléguée de Macot la Plagne.

Pour différentes raisons le projet n'a pas été mis en œuvre.

Cette ZAC créée en 2007 n'a plus lieu d'exister, en effet les modifications majeures de la réglementation, des documents de planification d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale-SCOT et Plan Local d'Urbanisme-PLU), du périmètre et de programmation imposent de l'annuler.

Cependant, ce secteur s'avère essentiel pour le développement de Macot et propice à la création de logements permettant de créer une réelle offre de parcours résidentiel complète sur la commune.

De ce fait, dans le cadre de la révision générale du PLU en cours, une étude spécifique est effectuée sur ce secteur afin de définir une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Le conseil municipal annule la délibération n°2007-33 portant création de la ZAC de la Fontaine, ce projet n'ayant pu être mis en œuvre compte tenu des modifications majeures de la réglementation, des documents de planification d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale-SCOT et Plan Local d'Urbanisme-PLU), du périmètre et de programmation.

(Votants : 43, pour : 43)

56. ACQUISITION DE LA PARCELLE 305 SECTION D N°343 SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN

Monsieur Pierre Gonthier explique que la parcelle cadastrée 305 section D n°343 est classée au cœur d'une zone AU du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Valezan approuvé le 12 mars 2018. Ce secteur peut donc s'urbaniser à condition de mettre en œuvre une opération d'ensemble correspondant à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU. Il s'avère stratégique pour la commune de disposer d'une partie du foncier dans cette zone afin de participer à l'opération d'urbanisation.

De ce fait, il convient d'acquérir la parcelle cadastrée 305 section D n°343.

La surface de la parcelle représente 84m². Les parties se sont mises d'accord pour un prix d'acquisition de 9 240€ soit environ 110€/m².

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'acquisition de la parcelle cadastrée 305 section D n°343 appartenant à Monsieur Dominique BUTHOD située sur la commune déléguée de Valezan au prix de 9 240€. (Votants : 43, pour : 43)

57. ACQUISITION DE LA PARCELLE 093 SECTION YE N°397 SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME LIEU-DIT LE VILLARD

Monsieur Freddy Buthod Garçon rappelle que les conditions de chargement et déchargement du car scolaire à proximité de l'école primaire ne sont pas favorables. En effet, la sécurité n'est pas optimale.

De ce fait, il convient d'acquérir la parcelle cadastrée 093 section YE n°397 afin de réaliser une aire sécurisée de pose et dépose des enfants. La parcelle, constructible, est située en zone Ub du Plan Local de l'Urbanisme (PLU).

La surface bornée de la parcelle représente 541m². Les parties se sont mises d'accord pour un prix d'acquisition de 76 000€ soit environ 140.48€/m².

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'acquisition de la parcelle cadastrée 093 section YE n°397 397 appartenant à Madame Dominique ESTRADE située sur la commune déléguée de La Côte d'Aime au prix de 76 000€. (Votants : 43, pour : 43)

58. AVENANT AU BAIL À CONSTRUCTION SIGNÉ AVEC LA SCI GVPL PARCELLE 038 SECTION AC 52 ET AC 53 COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Madame Patricia Marchand-Maillet, ne prenant pas part au vote, quitte la salle. Le pouvoir de monsieur Anthony Tressallet n'est donc pas pris en compte.

Monsieur Roger Poussin rappelle la délibération n°2015/114, du 16 novembre 2015, de la commune de Bellentre relative à la signature d'un bail à construction entre la commune et la SCI GVPL sur les parcelles cadastrées 038 section AC 52 et AC 53. Ce bail à construction, d'une durée de 99 ans, signé le 23 novembre 2016 porte sur la réalisation de 2 chalets mitoyens destinés à la location touristique. Les travaux ont été réalisés et les chalets sont actuellement loués. La commune a été sollicitée par des porteurs de projet, Brice Emprin et Yoann Emprin qui souhaitent réaliser un projet touristique sur les parcelles privées avoisinantes.

Ce type de projet qualitatif permet d'améliorer le remplissage de la station.

La réalisation de cette opération est conditionnée à l'obtention d'un accès empiétant sur la parcelle cadastrée 038 section AC n°53 mis à bail auprès de la SCI GVPL.

Suite à des négociations entre la société SCI GVPL, Brice Emprin, Yoann Emprin et la commune il a été convenu que la partie inutile à la société SCI GVPL de la parcelle cadastrée 038 section AC n°53 pourrait être vendue par la commune à Brice Emprin et Yoann Emprin.

Le conseil municipal autorise la constitution d'une servitude de cour commune entre le bien restant soumis à bail à construction et les parcelles devant être acquises par les consorts Emprin ; et autorise monsieur le maire à signer l'avenant au bail à construction entre la commune et la SCI GVPL. (Votants : 41, pour : 41)

59. VENTE DE LA PARCELLE 038 SECTION AC N°252 À BRICE EMPRIN SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE-LES COCHES

Madame Patricia Marchand-Maillet, ne prenant pas part au vote, quitte la salle. Le pouvoir de monsieur Anthony Tressallet n'est donc pas pris en compte.

Après avoir rappelé que la commune a été sollicitée par un porteur de projet, Brice Emprin, qui souhaite réaliser un projet touristique sur une parcelle privée située sur la commune déléguée de Bellentre, aux Coches, monsieur Roger Poussin indique que ce type de projet qualitatif permet d'améliorer le remplissage de la station.

La réalisation de cette opération est conditionnée à l'obtention d'un accès empiétant sur la parcelle cadastrée 038 section AC n°53 mis à bail auprès de la SCI GVPL. Par délibération n°2019-087 du 18 mars 2019, la commune a validé l'avenant au bail à construction. La commune retrouvant la libre administration d'une partie de la parcelle cadastrée 038 section AC n°53, elle peut vendre une partie à Monsieur Brice Emprin afin de permettre la réalisation de son projet. Monsieur Roger Poussin propose de vendre 54m² de la parcelle cadastrée 038 section AC n°53p (nouveau numéro 038 section AC 252) à Monsieur Brice Emprin. Le prix de vente s'élève à 6 708€ HT soit environ 124.22€ HT/m². Monsieur Roger Poussin ajoute que France Domaine a validé ce prix dans son avis du 18 mars 2019.

Le conseil municipal approuve la cession d'une partie de la parcelle 038 section AC 252 (54 m²) située aux Coches, commune déléguée de Bellentre, au prix de 6 708€ HT soit environ 124.22€ HT/m² pour la réalisation d'un projet touristique. (Votants : 41, pour : 41)

60. VENTE DE LA PARCELLE 038 SECTION AC N°253 À YOANN EMPRIN SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE-LES COCHES

Madame Patricia Marchand-Maillet, ne prenant pas part au vote, quitte la salle. Le pouvoir de monsieur Anthony Tressallet n'est donc pas pris en compte.

Après avoir rappelé que la commune a été sollicitée par un porteur de projet, Yoann Emprin, qui souhaite réaliser un projet touristique sur une parcelle privée située sur la commune déléguée de Bellentre, aux Coches, monsieur Roger Poussin indique que ce type de projet qualitatif permet d'améliorer le remplissage de la station.

La réalisation de cette opération est conditionnée à l'obtention d'un accès empiétant sur la parcelle cadastrée 038 section AC n°53 mis à bail auprès de la SCI GVPL. Par délibération n°2019-087 du 18 mars 2019, la commune a validé l'avenant au bail à construction. La commune retrouvant la libre administration d'une partie de la parcelle cadastrée 038 section AC n°53, elle peut vendre une partie à Monsieur Yoann Emprin, afin de permettre la réalisation de son projet.

Monsieur Roger Poussin propose de vendre 107m² de la parcelle cadastrée 038 section AC n°53p (nouveau numéro 038 section AC 253) (plan de division joint du 14/02/2018) à Monsieur Yoann Emprin,. Le prix de vente s'élève à 13 292€ HT soit environ 124.22€ HT/m². Il ajoute que France domaine a validé ce prix dans son avis du 18 mars 2019.

Le conseil municipal approuve la cession d'une partie de la parcelle 038 section AC n°253 (107m²) située aux Coches, commune déléguée de Bellentre, au prix de 13 292€ HT soit environ 124.22€ HT/m² pour la réalisation d'un projet touristique. (Votants : 41, pour : 41)

Madame Patricia Marchand Maillet réintègre la séance.

61. HAMEAU LES MOULINS, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME : SIGNATURE SERVITUDE DE TRÉFONDS RELATIVE AU PASSAGE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT — PARCELLES CADASTRÉES 093 SECTION ZM N° 261-144-148-143-145

Monsieur Freddy Buthod Garçon rappelle le projet de la commune déléguée de La Côte d'Aime de raccorder le hameau des Moulins au réseau d'assainissement. Pour ce faire il est nécessaire d'instituer des servitudes de tréfonds avec les propriétaires des parcelles privées concernées :

- 093 section ZM n° 261 Lieu-dit Moulins De Mme COLLOMB Patricia
- 093 section ZM n° 144 Lieu-dit Bordet De M. SORREL Serge
- 093 section ZM n° 148 Lieu-dit Bordet De M. COLLOMB Gilbert
- 093 section ZM n° 143 Lieu-dit Bordet De GOMBERT Christophe
- 093 section ZM n° 145 Lieu-dit Bordet Des Consorts PELLICIER

Par courrier du 16 janvier 2019, la commune a sollicité l'accord des propriétaires afin d'établir la servitude.

Cette servitude ne fera pas l'objet de contreparties financières.

le conseil municipal autorise monsieur le 1er adjoint de La Plagne Tarentaise à signer les servitudes de tréfonds relatives au passage d'un réseau d'assainissement dans les parcelles citées ci-dessus. (Votants : 43, pour : 43)

Questions diverses

SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE BUDGÉTAIRE À LA DEMANDE DE LA TRÉSORIÈRE

Monsieur le maire rappelle qu'à la demande de la trésorière, la collectivité a du souscrire en urgence une ligne de trésorerie, de 250 000 euros pour financer les dépenses du Budget Annexe de la régie de transport, alors même que la commune sur ses différents budgets disposait de 5 M€ de trésorerie disponible (dont 3.5 sur le budget général). La trésorière a cependant refusé de consentir une avance temporaire de trésorerie, exigeant une délibération. Afin de payer notamment les salaires qui menaçaient d'être bloqués, une ligne de trésorerie a donc été souscrite, pour un coût estimé à 1 500 euros.

Monsieur le maire présente tous les documents relatifs à cette obligation administrative imposée par la trésorière

INFORMATION DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE : SIGNATURE DES MARCHÉS (LISTE DES MAPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre des délégations de pouvoirs accordées au maire lors de la séance du 07 janvier 2016, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22 et L. 2122-23), monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal.

ÉTUDE LICHU - RÉHABILITATION DES LITS FROIDS

Concernant l'étude LICHU qui va être lancée sur La Plagne, monsieur Richard Broche demande quelles sont les personnes qui peuvent y participer.

Monsieur le maire répond que tous les professionnels et les élus sont les bienvenus. La première réunion aura lieu le mercredi 27 mars au cinéma de Plagne Centre.

COMMISSION TRAVAUX

Suite à la demande d'un élu souhaitant qu'une commission soit créée à l'échelle de La Plagne Tarentaise afin d'arbitrer les différents investissements prévus sur les quatre communes, monsieur Daniel Renaud rappelle que les élus ont toujours souhaité garder la prise de décision sur leur propre commune et ne trouve pas judicieux la création de cette commission. Monsieur René Luiset répond que l'idée de cette commission n'est pas d'interférer dans les décisions des communes déléguées, seulement de pouvoir avoir une vision globale des investissements.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 18/25	Création d'un rond point à Montchavin	EIFFAGE ROUTE	399 969,50 €	479 963,40 €
MAPA 19/02	Rénovation adduction pompage de l'Arc à Cavard	MARCHIELLO	50 820,00 €	60 984,00 €
MAPA 17/16	Rénovation réseau AEP des Meiriers	MARCHIELLO	32 497,50 €	38 997,00 €
MAPA 17/03	Annexe refuge de La Balme	YVES BRIANÇON	66 266,03 €	79 519,24 €

RÉSUMÉS CONSEILS COMMUNAUX 2018 LA CÔTE D'AIME

1. ECOLE :

Sécurité :

Des exercices d'évacuation ont lieu régulièrement et les enfants ont eu les bons réflexes lors des exercices incendie du 03 Avril 2018 et du 19 Juin 2018. Un nouvel exercice a eu lieu le 07 Février 2019, ainsi qu'un exercice de confinement.

Depuis la rentrée scolaire de Septembre, la semaine à quatre jours a été instaurée ; désormais les enfants ont école le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi. Afin de palier au problème de garde, la commune a lancé un sondage fin d'année scolaire 2017/2018 afin d'instaurer un accueil le Mercredi.

Malheureusement, les résultats obtenus ne permettent pas de mettre en place ce service.

Bilan sur l'année 2018 par classe :

- La semaine cirque de la classe de maternelle s'est très bien passée et s'est clôturée par une soirée avec les parents. La société Colporteur de rêves a envoyé un intervenant qui s'est adapté à tous les enfants de l'école.
- Les classes des CP et CE1 ont terminé l'album en anglais et il a été présenté aux parents.
- Les classes de CE2 et CM ont terminé la chronique de La Côte d'Aime du 20ème siècle et les livres ont été vendus lors de la soirée du 29 Juin à la salle des fêtes.

Stationnement du bus scolaire :

Suite aux nombreux problèmes constatés durant le stationnement du bus scolaire à l'école du Villard, plusieurs solutions ont été envisagées :

- Réglementation de la circulation
- Déplacement de l'arrêt du car

Après de nombreuses réunions sur place, échange avec les riverains et les élus, il a été décidé d'acquérir une parcelle de terrain à proximité, ce qui permettra de réserver un emplacement spécialement dédié à la desserte des cars.

2. TRAVAUX DE VOIRIE ET ENROBÉS :

L'entreprise EIFFAGE est intervenue sur la commune afin de rénover les enrobés sur différents secteurs, notamment Route de la Montagne où les travaux ont duré une dizaine de jours ainsi que pour la Route de la Bergerie. Suite à la rénovation de l'enrobé Route de Pierrolaz après le débordement du ruisseau en début d'année, il a été constaté des travaux à terminer. L'entreprise EIFFAGE est donc également intervenue sur ce secteur dans le courant de l'automne afin de résoudre différents problèmes.

L'entreprise PERRIERE est également intervenue sur plusieurs sites pour empierrer et stabiliser les talus et abords des ruisseaux qui ont été dégradés au printemps 2018. Des dossiers de subventions ont été déposés auprès du Département qui nous a octroyé 21.000€ et auprès de la Région qui nous a également accordé 30.000€.

3. ECLAIRAGE PUBLIC :

Le devis demandé à l'entreprise SERPOLLET pour la Route du Val en aérien posant trop de difficultés par rapport aux propriétaires privés, un nouveau devis en enfouisse-

ment est en cours.

4. TRAVAUX :

Les enrobés sont terminés, deux points seront à reprendre devant des garages de particuliers.

Les travaux de réparation des murs, du porche et de l'entrée de l'Eglise sont terminés.

5. URBANISME :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Côte d'Aime ayant prévu des emplacements réservés, après étude sur place, il a été décidé d'acquérir plusieurs emplacements pour faciliter la circulation :

- Maison consorts OLLINET au Villard
- Maison CHAURIS Route de Pierrolaz
- Propriété de Monsieur Charles BOUZON Route Départementale

Monsieur Freddy BUTHOD GARÇON rappelle l'emplacement réservé n°13 inscrit au PLU de la commune déléguée de La Côte d'Aime approuvé le 11 Avril 2012. Cet emplacement se situe à Pierrolaz sur deux parcelles cadastrées 093 section ZO n°291p1 et n°292p1. Il convient d'entreprendre les démarches afin d'acquérir l'emprise de l'emplacement réservé n°13.

Le propriétaire de la parcelle cadastrée 093 section ZO n°291p1 d'une superficie de 6m² est favorable à la vente à l'euro symbolique à la commune, prenant à sa charge les frais de notaire et de géomètre. La commune prenant à sa charge la démolition de la partie bâtie sur cette parcelle.

Monsieur Freddy BUTHOD GARÇON ajoute que les négociations sont en cours avec les propriétaires de la parcelle cadastrée 093 section ZO n°292p1.

Suite au projet de construction sur une parcelle non desservie par les équipements, eau pluviale et eaux usées, il est proposé dans le cadre d'un P.U.P que ces travaux restent à la charge du propriétaire en déduction de la taxe d'équipement.

Concernant le rapport de compatibilité entre le PLU de La Côte d'Aime et le SCOT Tarentaise Vanoise ; Monsieur Freddy BUTHOD GARÇON rappelle que le Schéma de Cohérence Territoriale Vanoise a été approuvé par le comité syndical de l'Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise le 14 Décembre 2018 et est exécutoire depuis Mars 2018. La commune historique de La Côte d'Aime a voté contre. Monsieur le Préfet de Savoie a adressé aux communes de Tarentaise le 28 Mars 2018 un courrier rappelant les délais dans lesquels les PLU doivent être rendus compatibles avec le SCOT Tarentaise Vanoise. Pour rappel, dans les objectifs et orientations du SCOT Tarentaise Vanoise, la commune déléguée de La Côte d'Aime est positionnée en commune rurale sur le territoire. Afin de contribuer aux équilibres de développement, il s'agit de maîtriser l'accueil d'habitants permanents et de protéger les espaces agricoles et naturels.

Après analyse partagée entre l'Assemblée Pays Tarentaise, la DDT de Savoie et en concertation avec les services de notre commune, l'APTV a souhaité porter à notre connaissance le besoin d'adaptation du PLU de La Côte d'Aime afin de respecter la mise en œuvre du SCOT.

Il s'agit notamment :

- D'adapter le zonage et le règlement écrit du PLU de manière à proscrire l'implantation de bâtiment d'exploitation agricole dans les secteurs de la trame verte et bleue du SCOT.
- D'ajuster le zonage du PLU afin d'assurer un niveau de protection appropriée à la préservation des zones humides.
- De définir des zones agricoles strictes en correspondance avec les espaces agricoles stratégiques du SCOT dans lesquels il n'est prévu des bâtiments d'exploitation agricole qu'à titre exceptionnel.
- De réduire le potentiel d'urbanisation (dents creuses et extension) de façon à respecter le dimensionnement prévu au SCOT pour l'habitat permanent sur les quinze prochaines années.
- De fixer des objectifs de densité dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation de façon à atteindre une densité moyenne sur les secteurs d'extension urbaine à hauteur de 17 logements par hectare au lieu de 16 dans le document en vigueur.
- Prévoir des dispositions favorisant le recours aux énergies renouvelables notamment vis-à-vis du potentiel que représente l'exposition au soleil de ce versant.

A noter que le foncier mobilisé pour le logement permanent utilisé à compter de l'entrée en vigueur du SCOT le 28 Mars 2018 sera à déduire du dimensionnement autorisé par le SCOT.

Le service urbanisme de La Plagne Tarentaise est en contact avec la DDT afin de confirmer le choix de la procédure à engager de façon à permettre une mise en compatibilité dans les délais.

6. CHALET DE FORAN :

Un bilan plus que positif pour la location du chalet de Foran grâce à son site internet et à l'annonce parue sur le bon coin. La saison 2018 n'a pu démarrer qu'à partir de mi-juin au vu des chutes de neiges survenues durant l'hiver.

Pour cette nouvelle année 2019, le planning de location est déjà bien rempli mais il reste encore des disponibilités.

Au vu de son prix attractif jusqu'à ce jour et des diverses charges qui incombent à la commune, le Conseil Communal a décidé d'augmenter les tarifs de location. Désormais il faudra compter 190€ pour un week-end, 500€ pour la location en pleine saison et 400€ pour la location en basse saison.

Le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne nous a informés que depuis le 1er Janvier 2019, le prix de la taxe de séjour a été modifié et passe à 0.44€/personne (+16 ans)/jour à 2.75% du prix/personne (+16 ans)/jour.

7. SÉCURITÉ :

Il est constaté qu'un grand nombre d'automobilistes roule à vitesse trop excessive sur l'ensemble de la commune. Malgré la présence des écluses en période estivale, cela ne suffit pas à faire diminuer la vitesse. C'est pourquoi en accord avec la Police Municipale il a été convenu d'effectuer des contrôles de vitesse.

Une réunion avec les élus, la police municipale, les services de la DDT et monsieur PICOLLET a eu lieu pour réfléchir et pour essayer de trouver des solutions.

8. DIVERS :

Monsieur le maire a été interpellé concernant l'aide aux personnes âgées, notamment en période hivernale afin d'acheminer leurs ordures ménagères aux conteneurs semi-enterrés. A ce jour aucune solution n'a été trouvée mais le conseil recherche un moyen de résoudre ce problème.

Il est rappelé que les communes à travers la COVA subventionnent en partie les services de l'ADMR et que toute personne en difficulté peut faire appel à ce service pour ses proches.

(04 79 55 59 18).

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL LA CÔTE D'AIME

CONSEIL COMMUNAL JEUDI 31 JANVIER 2019

Présents : M. Daniel Renaud, maire
MM. René Luiset, Freddy Buthod Garçon, Charles Bouzon, adjoints
MM. Alain Ollinet, Jean-Luc Blanchet, Daniel Servajean,
Excusés : Mme Martine Hoën,
MM. Lionel Tardy, Pascal Collomb, Marcel Sylvestre,

1. ECOLE

L'école du Villard compte un total de 42 élèves.

L'équipe éducative se compose de la manière suivante :
- Madame Justine Chenal, pour le poste maternelle et de direction.
- Madame Valérie Buthod, ATSEM pour la maternelle.
- Mesdames Nathalie Dunand et Marion Rastello (lundi) pour le poste CE et CM

2. ELABORATION ET PROJET D'INVESTISSEMENTS 2019-2020

Les points suivants listés seront engagés dans la limite du budget alloué après le vote du Conseil Municipal.

Voirie enrobés :

- Route de la Sciaz.
- Quartier Saint Sébastien (Grande Bergerie).
- Allées autour de l'église.
- Route de la Chapelle Saint Jacques à Montméry.
- Ralentisseur au niveau de la mairie et de la salle des fêtes.

Travaux sur les routes de montagnes :

- Route d'accès à Foran (reprise d'enrobés).
- Ancienne route de la Bergerie au Fours à recharger de tout venant (3ème tranche).
- Route de Valezan aux Fours (trois tranches de travaux sur trois ans, sur trois zones particulières).

Travaux sur les chemins :

- Route des Vignes.
- La Grande Bergerie : chemin depuis la Rue des Pruniers vers l'accès au parking.

Parkings :

- Finition du parking de La Petite Bergerie.
- Achat d'une parcelle de terrain au Villard et réalisation d'une zone de dépose et d'enlèvement des cars scolaires.
- Enfouissement des réseaux secs Route des Sources et quartier de l'église.

Bâtiments :

- Appartement à terminer au-dessus de l'ancienne école de Pierrolaz.
- Peinture à la salle des fêtes.
- Abris refuge de La Balme.
- Extension du chalet d'alpage au plan d'en Haut.
- Réfection de la toiture des bassins.
- Réparation de l'escalier en bois du clocher de l'église.

Eau potable :

- Une étude est en cours concernant la création d'un nouveau réservoir pour la conformité incendie. Les travaux pourraient commencer fin 2019 et 2020.

Assainissement :

- 2ème tranche de travaux au hameau de Moulins.

Etude :

- Enfouissement des réseaux secs et humides du Villard

3. URBANISME

Plusieurs personnes de la commune étant intéressées pour l'acquisition de l'ancien local pompier de Pierrolaz. Le service urbanisme est chargé d'instruire ce dossier et d'organiser la publicité foncière.

Une nouvelle réunion entre les élus et les services de la Direction Départementale des Territoires a eu lieu, afin de définir les zones constructibles et les zones vertes en privilégiant les zones déjà urbanisées dans le cadre du SCOT.

4. DIVERS

Suite à l'assemblée générale du Syndicat d'Initiative de La Côte d'Aime du 11 Janvier 2019, il a été décidé à l'unanimité de fusionner avec le Syndicat d'Initiative de Valezan compte tenu que de nombreuses activités sont déjà organisées en commun (entretien des sentiers et espace de loisirs des Fours), ainsi que des animations cinéma

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL VALEZAN

CONSEIL COMMUNAL MERCREDI 20 MARS 2019

Présents : M. Pierre GONTHIER, maire
Mme Véronique GENSAC, MM. Guy PELLICIER, Bernard HANRARD, adjoints

Mme Chantal BERTRAND, M. Christian Cleyrat, conseillers municipaux,

Excusés : MM. Bernard Usannaz et Sébastien Morin

URBANISME

DÉCLARATIONS DE TRAVAUX :

BENTA Olivier : Pose d'un caisson et une gaine de ventilation sur façade : la demande a été rejetée par le bureau instructeur pour non respect de l'article UA13 du PLU.

SAVOIE DECHETS : Réfection de la toiture en tôles laquées grises de l'ancienne usine de la déchetterie : avis favorable

Déclaration Intention d'Aliéner : Vente maison Masvesy Sylvain, la commune ne désire pas faire valoir son droit de préemption.

AFFAIRES GENERALES

PERMANENCE ÉLECTORALE :

Le tableau des tours de garde pour les élections Européennes du dimanche 26 mai 2019 est complété par les élus.

LOCATION STUDIO MAIRIE :

Le studio de la mairie est de nouveau vacant. Le service technique a effectué quelques travaux : Peinture, pose d'une hotte aspirante.

A compter du 1er avril 2019, il sera remis à la location. D'autre part, le charpentier a coupé les barreaux aux fenêtres pour donner plus de clarté aux appartements.

COMMISSIONS

ÉCOLE :

Monsieur Pierre Gonthier donne la parole à madame Véronique Gensac qui relate le conseil d'école du 19 mars 2019 :

Les sorties de ski et de natation ont été annulées cette année par l'inspecteur d'académie. L'institutrice demande, en contrepartie, la prise en charge par la commune de 5 transports à la patinoire (3 prévus initialement).

Elle rapporte également les souhaits de l'enseignante sur les différents travaux à envisager sur le bâtiment de l'école :

- Rénovation façade école (fissures sur les murs)
- Réfection du goudron de la cour endommagé avec le gel cet hiver (impossibilité d'ouvrir le portail),
- Parc informatique à renouveler avec une prévision de deux ordinateurs à changer,
- Amélioration de l'espace rangement sous le préau pour entreposer le matériel de sport.

Madame Laurence Pugin-Vernay souhaiterait également que l'ATSEM puisse être présente au début des cours de l'après-midi. Elle devrait alors être remplacée pour la restauration scolaire.

Madame Véronique Gensac a toutefois répondu à l'institutrice que, lors du vote du budget 2019, les élus avaient priorisé le remplacement de la chaudière de l'école et l'isolation du vide sanitaire. La réfection de la cour de l'école n'a pas été retenue. Le changement du parc informatique sera étudié avec la responsable du service scolaire. Quant à la modification des tâches de l'ATSEM, la décision sera soumise à l'avis de la commission des ressources humaines.

Les sorties à la bibliothèque sont régulières et agréables, elles se déroulent tous les 15 jours. Deux boîtes à livres décorées par les élèves pendant les Temps d'Aménagement Périscolaires vont être installées dans le village.

TOURISME :

Monsieur Bernard Hanrard annonce que les circuits raquettes et rando sur Valezan ont bien été empruntés cet hiver. Tout est démonté et rangé.

D'autres circuits ont été installés sur la commune de La Plagne Tarentaise, un à Montchavin, un à la Plagne et un à Bonnegarde (Macot la Plagne). Il ajoute qu'une galerie d'exposition va être créée dans la maison du patrimoine à La Plagne qui présentera l'histoire de la piste de bob et des mines de la Plagne.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Guy Pellicier indique que le marché pour les interventions sur l'éclairage public arrive à expiration ; il sera renouvelé et appliqué sur les 4 communes historiques. La priorité sera donnée à 200 points lumineux à changer sur la commune de la Plagne Tarentaise.

TRAVAUX :

Les travaux sur la route de la Leissière (depuis l'enrobé vers chalet PERRIER jusqu'aux anciennes halles) seront exécutés en totalité cette année par l'entreprise Perrière Eric. Ils sont programmés les trois premières semaines de juin.

Le service technique interviendra en parallèle sur le curage des cunettes. Un courrier sera adressé aux propriétaires des chalets concernés par les travaux.

ENROBÉ :

Une campagne d'enrobés est programmée sur 3 ans ; la première partie se fera dans le village.

DIVERS

SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE SUR LA RD 86 :

Une étude est en cours pour la pose de ralentisseurs sur la RD 86. Une réunion sur place a eu lieu avec le Le Territoire de Développement Local et l'entreprise Eiffage.

MOUVEMENT DE TERRAINS ET CHUTES DE PIERRE :

Le service départemental RTM a réalisé des rapports suite :

- A un mouvement de terrains au lieu-dit "les Condamines" après la chapelle de Notre Dame de Lourdes : Il préconise de réduire l'arrosage des prés en amont,
- Aux chutes de pierres sur le GR 5 en amont de Valezan : Il conviendra de purger la falaise.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL MACOT LA PLAGNE

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 21 JANVIER 2019

Présents : M. Jean-Luc Boch, maire

Mme Christiane Charrière, MM. Patrice Merel, René Allamand et Gérard Montillet adjoints

Mmes Fabienne Astier, Patricia Bérard, Corine Michelas, Marion Lizeroux, Myriam Montmayeur, MM. Pierre Ougier, Joël Ougier Simonin, conseillers municipaux,

Excusés : Mme Séverine Brun, adjointe, M. Stefan Koumanov, conseiller municipal, Mme Evelyne Faggianelli, conseillère municipale

Absents : MM. Laurent Astier, Richard Broche et Raphaël Ougier

1. PRÉSENTATION PAR LES ÉTUDIANTS D'UNE RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE À LA FONTAINE

Monsieur Patrice Merel rappelle qu'il avait été demandé à un groupe d'étudiants en urbanisme de travailler sur un projet de résidence intergénérationnelle à Macot (Chef-Lieu) sur le site de La Fontaine.

Les étudiants présentent au conseil communal les différentes hypothèses envisageables.

Monsieur le maire précise qu'il est important d'avancer sur la partie acquisition foncière si la commune souhaite faire aboutir ce type de projets.

2. QUESTIONNAIRE HORAIRES CRÈCHE PLAGNE CENTRE

Madame Christiane Charrière indique qu'une demande de précisions a été formulée par madame Corine Michelas concernant l'ouverture à 8H15 de la crèche, soit avant 8H30 pour que les parents puissent déposer les enfants avant de se rendre au travail.

Madame Christiane Charrière souligne que sous l'ancien mandat (avant 2014) plusieurs enquêtes avaient déjà été réalisées à la demande de parents pour une ouverture avant 8H30, et qu'elle n'avait jamais abouti par manque d'engagement des familles. En 2017, à la demande des familles, une nouvelle enquête a été réalisée, et malgré un nombre limité d'engagements, la garderie a ouvert à 8h15 durant l'hiver 2017/2018.

Malgré l'engagement des familles qui avaient réservé le créneau 8H15/8H30, dans les faits, les enfants n'ont pas été confiés à la structure sur les tranches horaires supplémentaires réclamées.

Une nouvelle enquête a de nouveau été effectuée pour l'hiver 2018/2019, sans succès, et les parents ont donc été informés en juin qu'il n'y aurait pas d'ouverture pour l'hiver 2018/2019 à 8H15.

Le 28 décembre, une famille a formulé une demande à la commune réclamant une ouverture à 8H15.

Un récapitulatif des présences depuis le début de l'année fait état sur la tranche 8H30/8H45 de 0 à 5 enfants maximum accueillis, il est donc difficilement envisageable d'ouvrir à 8H15, et la commune ne peut proposer ce nouveau créneau qu'avec la garantie d'avoir un minimum d'enfants sur ces tranches d'accueil.

Madame Christiane Charrière rappelle que la subvention est soumise dans le cadre des critères fixés par la CAF à un taux de remplissage minimum, et que l'objectif d'une collectivité est de proposer un service collectif et non un service à la personne.

La commune a donc répondu à la famille qu'elle était la

seule à avoir fait cette demande et que dans ces conditions il n'est pas possible d'accéder à cette requête.

Le conseil communal prend acte de ces informations, et confirme que les conditions requises pour un changement des horaires dépendent de l'engagement des parents.

3. DOSSIER LICHO

Madame Corine Michelas souhaiterait connaître les détails et l'avancement de ce dossier.

Monsieur le maire informe le conseil communal qu'un référent technique va être désigné au sein de la commune pour gérer ce dossier (la directrice de l'urbanisme a été désignée).

Monsieur René Allamand précise que le dossier piloté au Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne (SIGP) est différent. Il s'oriente sur la connaissance de l'état des lieux du parc immobilier.

Monsieur René Allamand informe également le conseil communal que le Plan Route est calibré sur le nombre de lits, ce qui détermine la participation financière du SIGP. Madame Corine Michelas indique que toute démarche pouvant aller dans le sens de la rénovation est un réel atout pour la collectivité.

Le conseil communal prend acte de ces informations.

QUESTIONS DIVERSES

Retour clients par rapport au cabinet médical:

Les patients n'arrivent plus en ski devant le cabinet, il y a donc désormais une prise en charge par les ambulances, et donc l'intervention de plusieurs transports (pistes, ambulances).

Monsieur Patrice Merel indique avoir échangé avec le service des pistes, les retours sont plutôt positifs. De plus, la commune n'a plus à financer les 15 000 euros d'aides au loyer du cabinet médical qui étaient imputés sur le Budget Communal.

Monsieur Patrice Merel souligne également que cette maison médicale est un réel atout pour la station, avec des locaux modernes et non plus comme auparavant d'anciens appartements réaménagés.

En revanche, il regrette le manque de signalétique et il est donc impératif de travailler rapidement sur cet aspect.

Le conseil communal prend acte de ces remarques et valide une réflexion globale sur la signalétique.

Dossier UTN Plagne Bellecote :

Le dossier va être relancé pour février, le service urbanisme/foncier s'étouffant, il sera donc possible de travailler et d'instruire ces dossiers complexes, l'UTN allant jusqu'en 2020 il est donc indispensable qu'il aboutisse avant 2020, date butoir pour l'UTN.

Résidence 5 *** - L'EIGER :**

Les deux résidences sont en cours de démarrage, pour le printemps 2019 pour l'une et pour le printemps 2020 (MGM) pour la résidence 5 *****L'EIGER. L'idée étant de faire moins d'appartements mais de qualité supérieure, avec donc une montée en gamme des produits proposés à la clientèle.

Ex Aquarius (Club Med du bas) :

Cet établissement appartient à une société qui l'avait racheté à Aquarius et qui le loue désormais au club Med (A noter que le Club Med loue généralement les bâtiments qu'il exploite). Il reste encore 2 ans de location ; La collectivité devra rester vigilante quant au devenir de cet établissement.

Mise à disposition d'un appareil de musculation (presse) au kiné de La Plagne :

Pour faire suite à la demande du kinésithérapeute qui exploite les nouveaux locaux de Plagne Centre, et qui souhaite utiliser l'appareil de musculation (presse) situé à Macot (salle sous l'ancienne mairie), le conseil communal valide la mise à disposition de cet appareil à titre gratuit, charge à l'utilisateur de le récupérer et de le réparer si besoin. Madame Marion Lizeroux indique qu'il faudra de ce fait prévenir les utilisateurs (Clubs) que cette presse ne sera plus disponible.

Le conseil communal valide cette mise à disposition.

Point skate Park

Madame Marion LIZEROUX fait un compte rendu des réunions organisées avec les jeunes de la commune, ainsi qu'avec monsieur Durand qui a créé un Skate Park à St Jean de Maurienne avec très peu de moyens. Un projet plus élaboré a été présenté à la deuxième réunion.

Un jeune de la commune a contacté madame Marion Lizeroux pour organiser une inauguration avec la venue de skateurs, afin d'organiser un bel événement autour de cette inauguration.

Puis, elle précise qu'il n'y a pas de Skate Park dans toute la vallée, et qu'il faut donc prévoir le stationnement en conséquence et s'attendre à quelques nuisances, sachant que cet équipement ne servira pas l'hiver.

Le chantier sera lancé dès qu'il n'y aura plus de neige. Il sera étagé sur 3 niveaux de difficultés afin de pouvoir répondre aux attentes de la majorité des utilisateurs.

La commune d'Aime La Plagne va également faire un Pumptrack à côté de la rampe de poussée de bob. Ces espaces pourront accueillir tous les engins roulants (VTT, patins, skates, rollers...)

Point sur la régie et les navettes :

Les conventions arrivant à échéance il convient de s'interroger sur le périmètre de ces participations, et sur les montants à demander aux hébergeurs, et aux commerçants. Madame Fabienne Astier indique, en effet, qu'elle souhaite que tous les acteurs s'impliquent dans ce service essentiel pour la station. Ce point sera débattu en conseil d'exploitation de la Régie de Transport. Monsieur le maire souhaite que cette réflexion soit travaillée en concertation avec les acteurs économiques.

Point budget 2019 :

Monsieur Gérard Montillet indique qu'il a quasiment terminé la préparation du budget investissement 2019. Il indique que du matériel est à renouveler, mais que les acquisitions ont été revues à la baisse pour cet exercice.

Monsieur Joël Ougier Simonin quitte la réunion à 20h00.

En revanche, certains véhicules sont à changer (le B110 est à renouveler car hors d'usage).

Au total, 100 000 euros de véhicules sont budgétés. Certains véhicules étant hors d'usage, il est donc indispensable de les renouveler. Monsieur Gérard Montillet liste les montants travaillés en commission travaux. Il précise que ces montants s'entendent pour La Plagne Tarentaise. Madame Myriam Montmayer demande au conseil communal de pouvoir installer une illumination à l'entrée du village, le conseil communal valide cette demande.

Crèche de Belle Plagne (Bâtiment du Génepy) :

Les plans ont été confiés à un architecte, si ce projet est validé un rendez-vous sera pris avec le Médecin de PMI (Dr Soleil). Le nombre d'enfants pouvant être accueillis étant évalué entre 12 et 14, correspondant donc au nombre de places qui sera proposé aux vacanciers.

RECREA:

Une demande de paiement de 93 500 euros par an (2017 et 2018 soit 187 000 euros) a été formulée par Récréa, qui argumente une baisse des recettes initialement prévues au contrat (copropriétaires de Plagne Bellecote qui n'honorent pas les conventions de participation financière). Le conseil communal souhaite un retour du contentieux actuellement en cours.

Liaison village soleil :

Monsieur Gérard Montillet évoque une demande concernant la possibilité d'une liaison piétonne entre Plagne Villages et Plagne Soleil pour permettre un accès piéton sécurisé.

La séance est levée à 21h00

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL MACOT LA PLAGNE

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 11 MARS 2019

Présents : M. Jean-Luc Boch, maire

Mme Christiane Charrière, MM. Patrice Merel, René Allamand et Gérard Montillet adjoints

Mmes Fabienne Astier, Patricia Bérard, Evelyne Faggianni, Marion Lizeroux, Myriam Montmayeur, M. Joël Ougier Simonin, conseillers municipaux,

Excusés : Mme Séverine Brun, adjointe, MM. Stefan Koumanov, Pierre Ougier, conseillers municipaux, Mme Corine Michelas, conseillère municipale

Absents : MM. Laurent Astier, Richard Broche et Raphaël Ougier

1. PRÉSENTATION PAR LA RESPONSABLE DE LA POLICE MUNICIPALE : POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Madame Fabienne Astier indique qu'elle a souhaité une présentation du service police municipale et de ses missions par la responsable, afin de mieux informer le conseil communal concernant le fonctionnement et les objectifs de ce service, qui sont souvent mal connus et de ce fait mal perçus.

Madame la responsable du service de la police municipale explique qu'elle et son équipe travaillent depuis maintenant plusieurs années sur la prévention, afin d'éviter au maximum d'avoir recours à la verbalisation

Elle précise que la verbalisation n'est pas systématique, et qu'au contraire, il existe une graduation du niveau d'information des contrevenants.

Le premier niveau est l'avertissement : les avertissements posés sur les véhicules sont de couleur bleue, sur lesquels est indiqué en très gros caractère : Avertissement.

En règle générale, un contrevenant est averti jusqu'à 3 fois avant d'atteindre le niveau de la verbalisation. La police municipale note (lorsqu'elle constate des « récidives ») le nombre d'avertissement atteints.

Lorsque le nombre d'avertissements est supérieur à 3, ou lorsque l'infraction n'est pas tolérable (stationnement dangereux, sur place PMR...), la police municipale procède à la verbalisation : les verbalisations sont notifiées aux contrevenants sous forme de documents verts, réglementaires (codification nationale).

Il arrive également, lorsqu'il est très difficile de faire entendre raison à des « réfractaires » que la responsable de la police municipale laisse un avis de verbalisation sur le véhicule, avec demande de la contacter, afin de faire réagir le contrevenant, sans toutefois enregistrer de verbalisation. Cette méthode, certes cavalière, à tout au moins le mérite de faire réagir les réfractaires au code de la route et aux règles de civisme.

Madame la responsable de la police municipale rappelle que de nombreuses facilités ont été mises en place afin de fluidifier le stationnement en station (co-voiturage, parking gratuit longue durée à Plagne 1800...).

Cependant, force est de constater que certains irréductibles (souvent les mêmes, et majoritairement locaux) ne tiennent pas compte des avertissements.

Durant les 3 semaines de vacances, les élus avaient pris la décision de limiter les verbalisations, en raison du manque de disponibilité du stationnement. Cette mesure a d'ores et déjà eu des effets pervers, car les usagers qui paient leur stationnement ne comprennent pas cette mesure qu'ils jugent inéquitable.

Le conseil communal acte donc la reprise d'un fonctionnement normal à compter de cette semaine, et de la remise en place de la verbalisation du non-paiement du stationnement.

Par ailleurs, certains véhicules restent stationnés au-delà du délai de 7 jours (abusif). De la même manière certains employés refusent de stationner leurs véhicules à Plagne 1800, et ce malgré de nombreuses relances.

Monsieur le maire indique qu'il note de plus en plus de véhicules de location mal garés, les usagers pensant certainement (à tort) que ces véhicules ne sont pas verbalisables.

Madame Myriam Montmayeur souligne que la vitesse ressentie à Plagne Centre paraît excessive, sentiment partagé par les membres du conseil communal présents. Madame la responsable de la police municipale propose de faire des contrôles vitesse en station, sachant que ces contrôles sont plus souvent demandés en vallée.

Monsieur René Allamand demande si l'équipe de cet hiver correspond aux attentes, effectivement les équipes filles/garçons sont dynamiques et volontaires. Madame la responsable de la police municipale précise cependant que les filles interviennent plutôt en vallée et les garçons en station.

Monsieur le maire indique qu'il a eu une demande concernant la possibilité de retirer les barrières mises en place le WE au Chef-Lieu pour éviter que les véhicules, bus, taxis s'engagent dans les ruelles du village et restent bloqués ou se perdent.

Les membres de conseil communal ne sont pas favorables à un retrait anticipé de ce dispositif qu'ils jugent très efficace. De plus, Madame la responsable de la police municipale souligne le nombre d'arrivées souvent très importantes le dimanche, et donc de la nécessité de maintenir le dispositif à minima jusqu'à midi.

Afin de ne pas mobiliser une équipe uniquement pour le retrait des barrières, les équipes pourront donc retirer les barrières le dimanche à la fin de leur service soit à 15H00. En revanche en cas d'urgence, le conseil communal prend acte que le retrait des barrières ne sera pas une priorité.

Concernant le parking des camions aménagés, cet espace donne toute satisfaction, hormis quelques plaintes concernant le sol (boueux). Monsieur Gérard Montillet indique que l'enrobé est prévu au printemps. Ce problème sera donc résolu pour la prochaine saison.

Le conseil communal remercie madame la responsable de la police municipale pour son intervention.

2. ETUDE SOCIÉTÉ ÉCONOMIE ALPESTRE

Monsieur René Allamand informe le conseil communal qu'une étude a été réalisée par la SEA concernant la cohabitation entre le monde pastoral, la Société d'Aménagement de La Plagne et les activités estivales (pistes VTT). Cette étude permet de faire un état des lieux qui pourra donner lieu à des préconisations afin que tous les acteurs puissent vivre et travailler en bonne intelligence. Monsieur le maire regrette que pour l'été prochain, l'un des bergers qui n'a pas donné satisfaction, avec notamment un comportement agressif et irrespectueux envers les touristes, risque d'être réembauché, alors qu'un jeune du village qui donne toute satisfaction et qui était embauché l'été dernier risque de ne pas être repris cet été.

Le conseil communal demande que monsieur le maire contacte le groupement pastoral pour que les bergers recrutés soient sélectionnés, avec une priorité donnée aux bergers locaux, notamment dans le cas précis où le berger pressenti a causé de nombreux troubles et soucis notamment avec les patrouilleurs VTT.

3. DÉSIGNATION DU STADE DU GROS MURGER

Une demande a été formulée par le Football Club Haute Tarentaise pour donner au bâtiment le nom de monsieur Jean Claude Rocca, figure du Foot et malheureusement disparu. Le bureau propose de conserver le stade du gros Murger, et d'ajouter « Espace Jean Claude ROCCA » sur certains espaces du Stade.

4. DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ESTIVALES

Monsieur le maire indique que la Société d'Aménagement de La Plagne travaille actuellement sur le développement des activités estivales, et notamment des activités type « dévale-kart », ou même un téléski sous le col de Forcle afin de créer une base nautique sur la retenue collinaire. La Société d'Aménagement de La Plagne a de nombreux projets pour le développement estival, le conseil communal est satisfait de ces nouvelles.

5. POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur Gérard Montillet indique que des difficultés sont encore à déplorer sur la finalisation des chantiers, et particulièrement sur les Bains et Spas de La Plagne (soucis d'infiltration, de voisinage avec Cassiopée). Une réunion est prévue le mercredi 13 mars afin de faire le point car la société Deep Nature réclame des dommages et intérêts. Certaines entreprises nous ont fait défaut (barrière vitrées, fuites dues à l'étanchéité...).

Certains travaux étaient prévus et devront être modifiés : le désenfumage du cinéma est une obligation réglementaire, et les travaux doivent être programmés. La pose d'un groupe électrogène doit donc être réalisée, ces travaux représentent une enveloppe prévisionnelle de (160 000 euros HT), avec une clé de répartition demandée par l'Union Syndicale de Plagne Centre qui réclame une participation 50/50. Le bureau a proposé d'appliquer la répartition qui avait été retenue pour les galeries à savoir 40 % pour la commune et 60 % pour l'US de Plagne Centre. **Le conseil communal souhaiterait privilégier l'enfouissement de ce groupe électrogène car une installation visible risque d'être très inesthétique.**

Madame Myriam Montmayer souhaiterait que la reprise des escaliers situés entre la salle omnisports et l'Office du Tourisme soit programmée. Monsieur Gérard Montillet indique que ces reprises d'escaliers sont prévues dans le projet, la réalisation n'a pu être programmée mais devrait être effective au printemps. Par ailleurs, monsieur Gérard Montillet rappelle que la nouvelle gare de Plagne Centre n'offre pas de plan pour les touristes, et propose l'installation d'un plan interactif sur un emplacement à définir. Le bureau a validé le principe, l'emplacement et le panneau qui seront donc définis afin de choisir le lieu et la signalétique les plus appropriés.

Le conseil communal prend acte de ces propositions et les valide.

6. NUMÉROTATION DES RUES

Monsieur Patrice Merel rappelle au conseil communal qu'un stagiaire dédié à la numérotation des rues a intégré le service urbanisme ce matin (11/03), et qu'il lui a donc paru judicieux de créer un comité de pilotage sur cette thématique afin de permettre de faire avancer ce dossier.

Mmes Christiane Charrière, Fabienne Astier et Patricia Bérard, ainsi que MM. René Allamand et Patrice Merel sont inscrits dans ce comité de pilotage.

7. POINT SUR LE SERVICE FONCIER

Pour faire suite aux entretiens de recrutement organisés, l'une des candidates reçues a été sélectionnée. Elle travaille actuellement au service foncier de Moutiers, et sera détachée de la Fonction Publique d'Etat. Monsieur le maire doit prendre contact avec sa hiérarchie pour négocier les délais de sa mise à disposition. (Information reçue le 12/03 : prise de fonctions en juillet 2019)

8. PLANS DES PISTES

Madame Patricia Bérard souhaite que pour les futurs plans des pistes, les toilettes publiques soient clairement indiquées, notamment dans les restaurants d'altitude.

Le conseil communal prend acte de ces propositions et les valide.

La séance est levée à 21h15

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

CÉRÉMONIE DU CESSEZ LE FEU DE LA GUERRE D'ALGÉRIE



La commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie a eu lieu le 19 mars dernier à 17h00 au monument aux morts de la commune déléguée de Macot La Plagne.

Cette cérémonie a eu lieu en présence de monsieur Jean Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise et des élus, de Georges Bérard, président de l'association des Anciens Combattants et les portes-drapeaux et d'Auguste Picollet, conseiller départemental.

Après le dépôt de gerbe et les discours officiels, l'assemblée s'est retrouvée autour du vin d'honneur offert par la municipalité.

CARNAVAL DE LA CRÈCHE ET DES ÉCOLES À LA PLAGNE

Les enfants du multi-accueil «Les P'tits bonnets» à Plagne Centre ont rejoint les enfants de l'école pour le traditionnel défilé du carnaval dans la station. Un très bon moment qui s'est terminé dans la cour de l'école autour d'un goûter de bugnes.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

PERMANENCE DU MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra une permanence en mairie le :

Jeudi 23 mai 2019 16h30 à 19h30

Jeudi 20 juin 2019 16h30 à 19h30

En cas d'empêchement, il pourra être remplacé par un adjoint.

CÉRÉMONIE DU CESSEZ LE FEU DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

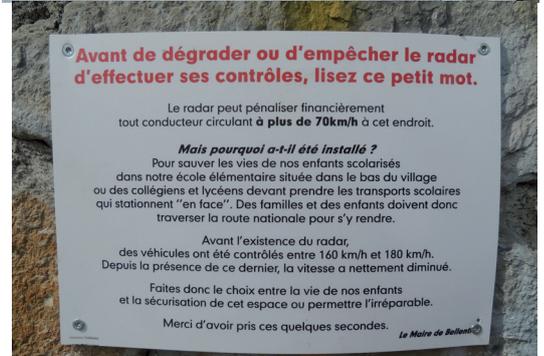
Fidèle à son devoir de mémoire et de souvenir, la commune de Bellentre a célébré avec ferveur le 57e anniversaire de la fin des combats en Algérie le 19 mars.

Une gerbe a été déposée au monument aux morts par le maire délégué, Anthony Favre, accompagné de Francis Dancre, responsable de la section des anciens combattants. Une délégation s'est ensuite rendue au cimetière, où les drapeaux se sont inclinés sur la tombe d'Aimé Favre.



STOP AUX DÉGRADATIONS DU RADAR DE BONCONSEIL

Depuis plusieurs semaines, le radar situé au hameau de Bonconseil est l'objet de nombreuses dégradations. En réaction à ces actes, une pancarte a été posée rappelant que ce radar a été installé afin de sécuriser le hameau de Bonconseil et les familles obligées de traverser la route pour se rendre à l'école. Pour rappel, des véhicules ont été contrôlés à plus de 160 Km/h dans la traversée du hameau avant la pose de ce radar.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

LA PASSION VAN GOGH

Une cinquantaine de personnes étaient présentes Samedi 23 février à la soirée cinéma proposée par le syndicat d'initiative de la Côte d'Aime-Valezan.

Tous réunis, pour écouter dans un premier temps Martine Gressier professeur d'histoire des arts, partager avec nous ses connaissances historiques et artistiques sur le grand peintre Vincent Van Gogh.

Puis place au chef-d'œuvre d'animation qui a su conquérir la salle.

La séance se termine autour d'un verre, pour continuer de partager et d'échanger sur le film.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN

CARNAVAL DE L'ÉCOLE

Les enfants de l'école de Valezan se sont déguisés pour le carnaval.

Ils ont rivalisé d'imagination sur le thème des super-héros pour être les plus beaux !



SOIRÉE CINÉMA

Pour une première soirée cinéma à Valezan le samedi 23 mars, ce fut une belle réussite !

Une cinquantaine de personnes était au rendez-vous pour partager une heure et demie de rigolades et de fou-rires. La soirée s'est terminée de façon très conviviale autour d'un apéro offert par le S.I. et les habitants du village.

A quand la prochaine ?

Suite à la volonté du Syndicat d'Initiative de la Côte d'Aime-Valezan et des habitants du village de travailler en collaboration, une belle histoire commence avec en perspective pour le printemps et l'été : une journée bénévole d'entretien des sentiers et du patrimoine, un café-concert à l'auberge, une balade musicale avec la FACIM, un avant concert Baroque dans le cadre du Festival, du cinéma, ...

INFORMATIONS DIVERSES

Stage «bucheronnage» 2019 - organisé par l'APTV et l'ONF

Apprendre les bons gestes en sécurité pour mener un chantier d'affouage. Gratuit et ouvert à tous.

Samedi 18 mai à Grand Aigueblanche - Vendredi 24 mai à Hautecour - Vendredi 14 juin à Aime La Plagne - Samedi 15 juin à Bozel - Vendredi 21 juin à Bourg Saint Maurice.

Renseignements et inscriptions : Assemblée Pays de Tarentaise Vanoise - 04.79.24.78.13

Commémoration Armistice guerre 39-45 Mercredi 8 mai 2019

10h00 - La Côte d'Aime

11h00 - Bellentre

11h30 - Valezan

11h45 - Macot la Plagne

Toutes les cérémonies sont suivies d'un vin d'honneur.

Bib' En Fête Dimanche 12 mai de 14h à 18h

Fête annuelle de la bibliothèque de La Côte d'Aime avec animation et spectacle gratuit pour tous.

3ème édition

Jeux, trocs de livres et de graines

Goûter offert par le syndicat d'initiative de La Côte d'Aime-Valezan

Spectacle à 17h00 : Conte et Marionnette

«Les contes de la Boîte» par la compagnie Najico.

Tous publics

Rando-Gourmande Dimanche 16 juin 2019

Organisé par le Syndicat d'initiative de La Côte d'Aime-Valezan

Randonner pour le plaisir des papilles, pourquoi pas ! Programme et inscription à venir. Renseignements au 07.66.09.78.94

Kermesse et vide grenier de l'école de Macot Samedi 22 juin 2019

Organisé par l'Association des parents d'élèves de Macot chef-lieu.

Macot chef-lieu : cour de l'école et rue principale

Vide grenier à partir de 8h00 et kermesse à partir de 13h30.

Soirée dansante avec le groupe NOiz.

Journée des sentiers Samedi 22 juin 2019

Organisé par le Syndicat d'Initiative de La Côte d'Aime - Valezan

Rendez vous 7h30 place de la mairie - Nettoyage - Réhabilitation, entretien des sentiers communaux. Et du patrimoine. Repas offert.

Nouveaux horaires
bibliothèque
commune déléguée de Bellentre

Mercredi :
10h00 à 11h30 et 16h30 à 18h00
Vendredi :
17h30 à 18h30

Elections Européennes

Les élections Européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

Tous les électeurs de la commune de La Plagne Tarentaise vont recevoir une nouvelle carte électorale avant les élections Européennes 2019.

Cette carte remplacera l'ancienne carte et les électeurs auront tous un nouveau numéro.

Rappel : Il est désormais obligatoire de présenter lors du vote une pièce d'identité et votre carte d'électeur.

Les électeurs qui n'auront pas une pièce d'identité ne pourront pas prendre part au vote. merci de votre compréhension.

Rappel des Bureaux de vote sur la commune :

Bureau 1 : Macot, Bureau 2 : Plagne Centre, Bureau 3 : Bellentre, Bureau 4 : La Côte d'Aime, Bureau 5 : Valezan

Procurations : En cas d'absence lors des prochaines élections, vous pouvez établir une procuration. Pour ce faire, vous devez vous rendre à la gendarmerie.

Il existe un formulaire que vous pouvez pré-emplir, imprimer et remettre aux services de la gendarmerie (service-public.fr)

NOUVEAUTÉ SITE INTERNET LA PLAGNE TARENTAISE

La commune de La Plagne Tarentaise met à disposition des particuliers (résidant et/ ou travaillant sur le territoire de la commune de La Plagne Tarentaise) une page sur son site internet pour les petites annonces (offres d'emploi, de logement...). Ce service est gratuit et destiné uniquement aux particuliers. Il n'a pas pour objet de concurrencer les sites professionnels de petites annonces. Il ne peut donc constituer un support publicitaire pour les entreprises et les professionnels agissant à ce titre.

L'annonce devra être transmise uniquement par e-mail à com@laplagnetarentaise.fr et sous format PDF. L'annonce ne sera pas prise en compte par téléphone ou envoyée par courrier.

Rendez vous sur la page <https://www.laplagne-tarentaise.fr/economie-emploi/petites-annonces/>

N'oubliez pas toutes les offres d'emplois de la commune de la Plagne Tarentaise, de La Plagne Tourisme, de la communauté de communes des Versants d'Aime sont sur [www.laplagne-tarentaise.fr/emploi-economie/offres d'emploi](http://www.laplagne-tarentaise.fr/emploi-economie/offres-demploi)

MODIFICATIONS DE FRÉQUENCES TNT Le 25 juin 2019, notre commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT.

Seuls les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par antenne râteau (voie hertzienne terrestre) sont concernés par ces changements de fréquences. Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas impactés.

Pour avoir plus d'information et savoir si vous êtes concernés, rendez vous sur www.recevoirlatnt.fr ou contactez le 0970818818 (appel non surtaxé)